

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire: CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration: 71a RUE SAINT-JACQUES MONTREAL TELEPHONES: ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LA QUESTION BILINGUE

Petites réflexions pour MM. Foy et Compagnie

Que les Canadiens d'origine anglaise aient un intérêt considérable à apprendre le français, cela est évident et reconnu par quelques-uns des hommes les plus distingués du monde anglais. Que cet intérêt soit particulièrement grave dans la province de Québec où l'immense majorité de la population parle le français, cela saute aux yeux.

Que, sans la connaissance du français, un jeune homme se trouve chez nous dans une situation inférieure, incapable de suivre les neuf-dixièmes des débats parlementaires à Québec, incapable d'entendre le langage habituel d'un million et demi de ses concitoyens, cela est pareillement évident.

Que penseraient cependant M. Foy et les sectaires de toute catégorie qui partagent son avis, si le gouvernement provincial de Québec déclarait que, dans les écoles publiques de la province toutes les leçons et toutes les matières devront être enseignées en français, que le français sera la seule langue de communication entre le maître et les élèves?

Que penseraient-ils surtout si le gouvernement déclarait qu'aucune autre langue ne doit être enseignée dans l'école? Que l'argent des parents anglais doit être, par ordre du gouvernement, employé à dénationaliser leurs enfants?

Que penseraient-ils enfin si nous décidions que toutes les forces de l'Etat seraient employées à faire de cette province une province exclusivement française?

Ils crieraient à la persécution, ils évoqueraient le souvenir des Polonais tyrannisés par les Allemands, ils protesteraient que nous violons tous les principes du droit naturel et que nous commettons une infamie.

Ils auraient raison, et cette infamie nous ne la commettrons jamais. Mais pourquoi veulent-ils infliger à la minorité française de l'Ontario un régime qui les révolterait jusqu'au plus intime d'eux-mêmes, si l'on parlait seulement de l'imposer à la minorité anglaise de Québec?

Pourquoi répondent-ils à notre générosité par une politique de haine et de tyrannie? Et pourquoi surtout s'acharnent-ils à prêcher des théories si radicalement contraires à l'intérêt national et au maintien des institutions britanniques?

Car, si l'on veut aller au fond de cette question, les adversaires de l'enseignement bilingue sont les pires ennemis de la nation canadienne et du lien colonial.

En cherchant à dénationaliser les Canadiens-français, ils travaillent à détruire l'une des forces qui s'opposent naturellement à la poussée annexionniste.

En leur déclarant que, passé la rivière Ottawa, ils sont des citoyens de second ordre, sujets à tous les impôts mais n'ayant le droit de perpétuer ni leur langue ni leurs traditions, ils prennent le plus sûr moyen de les désaffectionner du régime britannique.

Le jour où, de la ligne quarante-cinquième aux extrêmes limites des provinces de l'Ouest, il n'y aura que des Anglophones absorbant à hautes doses la littérature américaine, des Européens et des Américains d'origine absolument étrangers aux traditions canadiennes et aux institutions britanniques, flanqués de Canadiens-français à qui l'on aura persuadé que le drapeau canadien ne leur garantit plus l'égalité des droits civiques, quel efficace contrepoids opposera-t-on aux forces qui tendent à unifier tout le continent!

L'absence de sens politique de M. Foy et de ses congénères est plus remarquable encore que leur sectarisme et leur étroitesse d'esprit.

Omer HEROUX.

BILLET DU SOIR

UNE LETTRE.

Fadette! Que vous soyez homme comme on le dit, femme, comme on le parie, ou fée comme l'indique votre nom et comme je le crois, vous devez défendre et protéger les femmes contre cet indubitable Marc Lefranc qui reparait à l'horizon et qui va recommencer à nous accuser de tous les défauts, si bien pratiqués par lui et ses frères les hommes. Des femmes enragées! Pour une qu'il a vue sur la rue St-Denis, nous ne pourrions compter les hommes colères, grossiers et brutaux qui habitent même les quartiers chics de la ville.

Ne le sont-ils pas tous quand ils ont un peu trop bu? Et sont-ils bien nombreux ceux qui n'ont à leur actif que leurs défauts naturels non doublés et exaspérés par la demi-vieillesse coutumière aux habitués de clubs?

Ce n'est pas que son idée de petit bateau ne soit ingénieuse... et peut-être nous trouverions-nous bien d'apprendre l'art de la navigation...

N'empêche que le nommé Marc Lefranc est un impertinent, et j'aimerais à le lui dire en face et à discuter avec lui nos mérites et leurs défauts.

Ensuite nous ferions la paix: il me dirait peut-être que je suis jaloux, je lui répondrais certainement qu'il est spirituel... ce serait charmant!

En attendant ceci et cela, Fadette mystérieuse, je vous prie bien vite de ne pas oublier que lorsqu'on fait tant que de diriger une page féminine, son premier devoir est d'empêcher le massacre des femmes dans son journal.

LURETTE.

Note de Fadette. — Manuelle Lurette, je ne saurais mieux proposer que vous: votre lettre est un point et fera réfléchir nos ardents réformateurs.

EST-CE POSSIBLE

M. Jérémie Décarie parlait hier soir au club Chénier. "Il a fait, nous dit le "Canada", un éloquent discours.

Nous connaissons depuis longtemps l'incomparable éloquence de M. Décarie et ce n'est pas ce qualificatif qui nous surprend.

Si le compte rendu du "Canada" est exact, M. Décarie aurait dit: "Avant l'arrivée au pouvoir de Sir Lomer Gouin, les 6000 institutrices que nous comptons dans notre province n'avaient aucune école où elles auraient pu perfectionner l'art de l'enseignement."

Voilà ce qui nous étonne. Car l'école Normale de Québec, fondée et maintenue pour préparer des sujets à l'enseignement, et dont la section féminine est sous la direction des Ursulines existe depuis plus de cinquante ans.

Est-il possible que l'éloquent M. Décarie ignore?

Une dépêche significative

Le "Star" publiait hier une dépêche significative, que nous reproduisons dans une autre colonne. On y verra qu'un critique républicain en relations intimes avec l'Amirauté se réjouit de l'abandon de la politique Laurier-Brodeur et exprime l'espoir que le Canada adoptera une politique réellement utile à l'Empire — ou ne fera rien du tout.

Cela contredit nettement les clamours hystériques du "Star" qui semble toujours voir l'Angleterre à la merci d'un coup de main de la part de l'Allemagne et ayant éperdument besoin de l'aide des colonies.

Le département des Mines a aussi dirigé à Ottawa une usine à gaz où l'on emploie exclusivement de la tourbe pour des fins de force motrice, afin de démontrer que l'usage de la tourbe dans l'industrie est chose praticable. Le gazogène a bien fonctionné et des essais intéressants ont été faits, démontrant que l'on peut facilement faire servir la tourbe, et cela sur une grande échelle, à la production de la force motrice.

La tourbière du gouvernement à Alfred, en 1910, a produit de la tourbe au prix de revient suivants par tonne: y compris l'intérêt sur le capital engagé, l'amortissement, l'huile, les réparations, etc.

Coût du combustible sur le terrain... 81.49 Coût du combustible dans le hangar... 1.65 Coût du combustible sur les chaux 1.65 Coût du combustible en tas... 1.70

On pourrait probablement réaliser une économie considérable sur ces prix de revient et il est probable que l'on pourra produire de la tourbe à un meilleur marché à mesure que l'industrie se développera et se répandra.

Quant à la valeur calorifique de cette tourbe, on peut dire approximativement qu'une tonne du meilleur charbon équivalait à 1.8 tonnes de tourbe. La tourbe ne supporte pas de transport à de grandes distances sans se désagréger et par conséquent sans se détériorer.

Espérons que l'on finira par trouver le moyen de conserver les qualités de la tourbe comme combustible et de rendre ainsi son utilisation générale. Quelle économie ce serait!

G. DALLAIRE.

L'adresse de la ville

Les membres de la commission des réceptions n'avaient pas l'air enthousiasmés plus que de raison, lorsqu'on leur présenta hier matin l'adresse enluminée qui sera lue au duc de Connaught, lors de sa visite à Montréal, le 12 décembre prochain. Ils ont découvert des fautes dans la version française et demanderont à l'enlumineur de les corriger avant de voter le paiement du compte.

Pour faire ces corrections, il ne semble pas qu'il y ait d'autre moyen que de remplacer les pages où se trouvent ces fautes.

Cette question sera discutée à la prochaine séance de la commission; le prix à payer est de \$500.

Une adresse n'est pas un objet quelconque; elle doit de plus être une oeuvre artistique. A ce point de vue, nous croyons donc avoir le droit d'en discuter le mérite. L'adresse est enfermée dans un coffret de bois à incrustations d'argent, dont le couvercle porte un cousin en bois aussi, garni de quatre glands d'or d'un effet mesquin et surmonté d'une couronne ducal en velours et métal qui ressemble à une pelote à épingle.

Elle comprend une trentaine de feuillets de parchemin collés sur des tablettes en carton glacé. Chaque page, à part celles des titres, ne porte que quelques lignes avec une énorme initiale; c'est trop chargé.

Plusieurs feuillets de parchemin sont mal collés et font des boursofflures, ce qui est d'un très disgracieux effet.

Somme toute, l'adresse est riche, mais elle n'est pas d'un goût très distingué.

Il nous semble que la méthode suivie dans ce cas, où il ne s'agit pas d'obtenir une marchandise que n'importe qui peut faire bonne, mais d'avoir un album artistique, est très fautive. A moins de s'adresser à un artiste dont l'habileté est chose reconnue, le principe d'un contrat par soumissions est un erreur. La soumission aurait dû être l'oeuvre elle-même une fois terminée. C'est en comparant plusieurs adresses qu'on aurait pu choisir. D'un autre côté, cette méthode est impossible à employer, puisqu'aucun dessinateur ne courrait le risque de voir refuser une oeuvre qui demande tant de patience et de travail. Il ne reste donc plus que la commande directe. Nous ne cachons aucunement l'admiration que nous avons pour le talent si distingué de M. Jos. Charlebois, et il nous semble que nos échevins auraient pu en l'occurrence s'adresser tout de suite à un artiste dont les oeuvres ont toujours donné satisfaction.

FRED. PELLETIER.

Le pourboire

Il n'y a peut-être pas d'abus que, tous tant que nous sommes, déplorons autant, et que nous contribuons cependant à entretenir.

Le pourboire est devenu un fleau, et pourtant, nous continuons de le subir, nous aidons même à l'étendre.

Autrefois, on ne payait de pourboire qu'en voyage. Les dîners sont devenus ensuite une occasion de gratifications aux gergons de tables. Puis l'on s'est cru obligé d'en donner aussi à son barbier, à l'écuyer de bottes, au commissionnaire payé pour faire nos messages, etc., etc. Aujourd'hui impossible presque de faire un pas sans payer cinq, dix, quinze, vingt-cinq sous.

Et si l'on se croit tenu de payer le pourboire de son gousset, imaginez ce qu'on y va quand on voyage aux dépens des autres! Les fonctionnaires publics, par exemple, que leurs devoirs obligent de voyager beaucoup, dépensent chaque année en gratifications au noir du char docteur, au barbier, au commissionnaire, au gargon de table des sommes assez rondelettes qui font chaque année l'objet, au Parlement, de justes critiques.

Aux Etats-Unis, l'abus a pris depuis longtemps les proportions d'un scandale auquel participaient largement les employés civils. A tel point que le gouvernement a dû fixer un chiffre que ses fonctionnaires ne doivent pas dépasser. Quelque chose de semblable devrait être fait par le gouvernement d'Ottawa. Mais cela ne suffira pas pour détruire l'abus qui se nourrit du désir de paraître.

Le pourboire nous vient probablement de la générosité des riches et des grands à l'égard de leurs serviteurs. La démocratie dorée a voulu copier l'aristocratie et une fois entrée dans la démocratie, la coutume a trouvé un terrain facile pour se généraliser. Le principe de la démocratie n'est-il pas l'égalité de tous et tout le monde étant égaux tout le monde ne doit-il pas faire comme son voisin?

Avec cela que l'appétit du serviteur aiguisé par l'habitude vous fait presque un devoir de le gratifier. Vous payez trois, quatre, cinq piastres pour un banquet, et vous croyez que cela vous donne le droit de manger convenablement. Et l'on vous sert à la diable, en rechignant. Vous ne comprenez pas ce que cela veut dire. Passez trente sous au gargon, et vous saurez pourquoi. La vie coûte cher. Mais n'est-ce pas un peu notre faute?

G. D.

Sur le Pont d'Avignon....

Le "Globe" prévoit encore la possibilité d'une majorité hostile à la participation du Canada aux guerres de l'empire.

M. Rodolphe Lemieux reste donc à peu près seul à croire que l'opposition à cette politique vient exclusivement de la province de Québec.

Voilà M. Gouin d'une générosité, mais d'une générosité qui épate ses meilleurs amis.

Nous aurons des élections avant longtemps.

Le "Canada" demandait à M. Monk de parler. M. Monk a parlé un peu hier et déjà le "Canada" trouve qu'il "boxe" trop. Est-ce que le "Canada" juge les coups trop forts pour l'entraînement du pugiliste Lemieux qui doit répondre au ministre des Travaux Publics?

Le "Canada" prétend que les lettres d'Ottawa du "Devoir" ne contiennent que des impressions de M. Georges Pelletier. C'est faux. Pour commencer par le commencement, M. Pelletier a donné un résumé aussi complet du discours de M. Laurier que de la réplique du premier ministre, et hier il donnait encore d'excellents résumés des discours de MM. Cartell et Macdonald, deux oppositionnistes. Le "Canada" ne réussira pas à classer le "Devoir" dans sa catégorie.

C'est M. Bureau qui, parait-il soumettra une motion de censure au sujet du choix de M. Blondin comme vice-président de la Chambre.

Evidemment le député accidentel de Trois-Rivières a encore sur le coeur les rudes coups que M. Blondin lui a portés au cours de la dernière lutte.

Et puis, M. Bureau pense peut-être qu'en faisant du tapage autour de M. Blondin il fera oublier qu'il s'est engagé à traduire M. Laverge à la barre de la Chambre.

"Mais si le peuple n'est pas de l'avis de l'amirauté", demande le "Canada". Comment! est-ce que le "Canada" aussi commence à croire que le peuple canadien ne veut pas de marine impériale?

libre au rival qui se fera peut-être réélire par les mêmes moyens. Voilà pourquoi il est de plus en plus difficile de décider les braves gens à se mêler de politique.

Il faut un remède efficace à cet état de chose. JEAN DUMONT.

LETTRE D'OTTAWA

UN RETOUR EN ARRIERE. — M. MCKENZIE NOUS FAIT GRACE. — UN DISCOURS DU DOCTEUR CLARK. — UN LIBRE-ECHANGISTE PERSUADE. — LE VAINQUEUR D'UN GALANT HOMME. — M. MONK COMMENCE UN DISCOURS. — LES VARIATIONS DE M. LAURIER. — LE BALLON QUI DEGONFLE.

Ottawa, 22.—Pendant quelque temps, aujourd'hui, nous aurions pu croire être au 22 mars. Car M. McKenzie, du Cap Breton, a fait un discours de près de deux heures sur la réciprocité. Tout le monde avait envie de sortir de la Chambre des Communes, les gens bâillaient et se demandaient quand il finirait. Un peu plus tard, tout le monde regretta que la séance prit fin à six heures. Car le docteur Clark, de Red-Deer, — un des meilleurs orateurs de la gauche, — nous avait fait un discours fort attentivement écouté, très applaudi et non moins brillant; et M. Monk commençait de faire l'histoire politique du régime Laurier, quand le président de la Chambre a déclaré qu'il était six heures. Comme la Chambre ne travaille pas le mercredi soir, — il y a banquet à M. Laurier ce soir, — M. Monk continuera son discours demain et répondra, croyons-nous, à tous ses critiques.

A gauche, M. McKenzie, du Cap Breton, puis le docteur Clark ont attaqué le ministère et affirmé que sa conduite actuelle est inconstitutionnelle. Tandis que M. McKenzie a fait un discours bourré de citations et de chiffres, mais encore plus saturé d'ennui, le docteur Clark a certes maintenu sa réputation d'orateur excellent, tour à tour sérieux, humoristique, et où il a comme d'habitude donné libre cours à ses théories libre-échangistes. Car le docteur Clark est de l'école radicale anglaise, et, pour lui, le tyroisisme et le protectionnisme sont deux hérésies atroces.

Du discours de M. McKenzie, il n'y a rien de saillant à relever, sinon que tout le monde a cru qu'il ne finirait jamais. Les feuillets de notes empilés sur son pupitre faisaient un amas énorme, et qui ne diminuait pas de volume, et le député de Cap Breton semblait un homme en train de faire de l'obstruction. Après avoir parlé au moins une grosse heure et demie, il s'est enfin aperçu qu'il ne réussirait jamais à dire en une journée tout ce dont il avait l'intention d'entretenir la Chambre, et il lui a fait grâce du reste. M. McKenzie s'est contenté de regretter que le pays n'ait pas voulu de la réciprocité, il a daubé sur le parti conservateur qui, à son dire, a réussi à battre M. Laurier en employant des moyens condamnables, et finalement, quand il s'est assis, quelques rares applaudissements, — ceux de gens assez francs pour admettre ouvertement qu'ils étaient heureux de le voir s'asseoir, — ont accueilli son geste.

Il en fut tout autrement du discours du docteur Clark. C'est un homme cultivé, gradué d'une des grandes universités d'Europe, celle d'Edinbourg, et qui demeure au pays depuis une quinzaine d'années. Médecin de profession, il est propriétaire de grands ranches dans l'Alberta, et expédie chaque année plusieurs centaines d'animaux sur les marchés d'Europe. Anglo-Ecossais, il emploie ses loisirs à étudier les auteurs anglais d'économie politique et sociale, et il n'est pas de plus grand plaisir pour lui que de lire Stuart Mills, et d'argumenter à perte d'haleine sur les méfaits de tous ceux qui ne sont pas libre-échangistes. Pour lui, — il le répétait encore tantôt, — la protection est "la quintessence même de l'égoïsme", et les Tories sont des êtres animaux. Il leur concède qu'ils peuvent être sincères, mais ils sont aveugles de naissance, et il en a pitié, une pitié dédaigneuse.

Il est difficile de rendre au juste l'impression que le docteur Clark fait sur ses auditeurs. A une allure indépendante et bataillonne, il joint l'amour du mot, — quelquefois trop spirituel, et d'autres fois un peu trop à l'emporte-pièce, — le goût du paradoxe, il a la phrase parfois un peu touffue, mais toujours pleine, et il débite ce qu'il dit d'une voix un peu gutturale mais convaincue et qui sait manœuvrer le trait et lui faire produire tout son effet. Personne ne parle comme lui, aux Communes, et personne non plus ne songe à l'imiter. Il a un genre tout à fait original, et, quand il se lève, il y a jusqu'à M. Foster, — un autre maître dans le sarcasme, — qui l'écoute attentivement, et avec plaisir, quand ce n'est pas lui que M. Clark crible de ses flèches acérées.

Aujourd'hui, le député de Red Deer rend d'abord hommage à la haute intégrité personnelle de M. Borden, le digne successeur de son adversaire non moins honnête et intègre, M. Laurier. Et puis, tout de suite, il verse dans les théories économicistes qui lui sont chères et s'emploie à prouver que la pierre de touche de la prospérité nationale, c'est le développement de son commerce avec l'étranger. "Si un pays a un grand commerce étranger, c'est qu'il est prospère. Et si ce commerce est infime, c'est que le pays est dans le marasme, pose-t-il comme premier principe. Il compare ensuite le commerce étranger du Canada en 1896 avec celui qu'il fait aujourd'hui, et affirme que tout le monde verra que le pays est davantage prospère, après quinze ans de régime Laurier, qu'il ne l'était en 1896 après dix-huit ans de gouvernement conservateur.

"Il ne faut pas s'y méprendre, dit-il, le protectionnisme n'est pas la source de notre prospérité nationale. Et la preuve, c'est que, de 1896 à 1910, nous avons eu un tarif plus bas qu'auparavant, et cependant le pays a prospéré davantage. Le tarif est un obstacle au commerce avec l'étranger. Et comme, quand on baisse le niveau d'une chaussée, l'eau passe plus librement au-dessus, de même, quand on baisse le tarif le commerce augmente. Tout ce que la protection recherche, c'est de nous empêcher d'exporter et d'importer librement. Elle restreint le commerce, et, de la sorte, hausse les impôts populaires."

Ces principes économicistes exprimés, M. Clark félicite M. Borden d'avoir pris la direction des affaires du pays, quand il est si prospère, mais regrette de ne pouvoir féliciter M. Borden sur les autres points du discours du trône. "Je ne puis, dit-il, par exemple, le féliciter d'avoir bu à larges traits le vin français léger que lui versait M. Monk pendant les élections, dans Québec, tandis que d'autre part, M. Borden, dans l'Ontario, s'abreuvait de l'orangeade orangiste. Je ne le puis féliciter d'avoir fait la campagne, flanqué d'un côté par ce vertueux et pudibond patriote, M. Sifton, de l'autre par cet impérialiste à tous crins, M. Bourassa, tandis que M. Armand Laverge fermait la marche, brandissant le drapeau de la vieille France. Vraiment, la politique, comme la pauvreté, fait d'étranges compagnons de lit."

Le docteur Clark a des paroles sarcastiques à l'égard de cet évêque de Londres qui disant au lendemain du 21 septembre: "Le Canada a préféré demeurer pauvre et patriote que de devenir riche et américain." Ce personnage-là, dit-il en substance, a vraiment beaucoup d'imagination s'il croit que le ministère est formé de gens tous pauvres et patriotes! Mais ceci ne m'étonne pas, car lorsque les clergymen anglais se mêlent de politique...

Un peu plus loin, le docteur Clark affirme que si le parti conservateur a vaincu M. Laurier, c'est qu'il a soulevé l'Est contre l'Ouest, et qu'il a exploité la question de la protection. "Cette doctrine anti-sociale, anti-civilisatrice, puisque la civilisation est aujourd'hui internationale et que la protection est la quintessence même de l'égoïsme nationale et plus intense." En des paroles mordantes, le député de Red Deer dépeint le genre d'union impériale que Chamberlain rêvait d'établir quand il parlait de frapper d'un léger impôt le blé du monde, quand il entretrait sur le marché anglais. "Les producteurs de blé de l'Ouest tendraient l'ouvrier anglais par l'estomac, et cette union un peu envahissante durerait... tant que l'estomac du pauvre diable ne se révolterait pas. Ce serait une union touchante, et cependant c'est de celle-là que rêvent les protectionnistes à la Chamberlain. Belle fédération impériale, vraiment!"

M. le docteur Clark rit des gens qui croient que la réciprocité nous eût valu l'annexion et eût encouragé le déloyalisme au pays, et remarque que si ceci a existé au pays avant 1851, le premier traité de réciprocité canado-américain de lord Elgin a rendu tous les gens loyaux, en les rendant prospères.

Comme il proteste contre M. Hazen qui a, prétend-il, affirmé sans fondement aucun que le parti libéral a eu recours aux passions de race pour garder le pouvoir, il fait un éloge chaleureux de M. Laurier, "ce Canadien noble et fier, une des figures les plus splendides de l'Empire,

(Suite à la 2ème page)

L'INDUSTRIE MINIÈRE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Nous recevons le rapport des opérations minières dans la province de Québec pour l'année 1910. La production des différentes industries minières constate une augmentation considérable sur l'année précédente: \$7,323,281, comparées à \$5,552,062 en 1909. Ce sont à l'amiante, le ciment, le granite, la brique qui fournissent les principales augmentations. Le cuivre figure très peu et l'argent et l'or pas du tout dans le tableau de production.

Un rapport de la commission envoyée dans la région du Témiscamingue pour étudier les roches du canton d'Abbe et on faire la comparaison avec les formations géologiques de la région de Cobalt est annexé. Monsieur Robert Harvie qui a dirigé ce travail a découvert au sein des veines de la région nord du lac Opatatika, un minerai nouveau pour la partie orientale du Canada.

Ce minerai est la "pézzite", un tellure d'or et d'argent. Son identification a une grande importance au point de vue des possibilités des gisements aurifères dans le district. Un point très intéressant relevé au cours des recherches faites par M. Harvie dans ce district, c'est la différence entre les filons de quartz aurifère de la région d'Opatatika, qui se trouvent recouverts ordinairement des porphyrites de l'âge Kewatin, et les grands veines de quartz laurifère de la même région qui en général sont dépourvus d'or.

L'amiante est toujours le produit minier le plus abondant de la province.

Les rapports reçus des producteurs d'amiante indiquent un rendement total de 80,605 tonnes des différentes qualités d'amiante, évalué à \$2,667,829 aux points d'expédition. C'est une augmentation importante par rapport aux envois faits en 1909 qui se sont élevés au total de 63,965 tonnes, évaluées à \$2,296,654.

Ces chiffres représentent les exportations réellement faites et ils sont, cette année, bien au-dessous du rendement, car l'on a rapporté qu'une grande quantité d'amiante des diverses qualités, restait emmagasinée, le 31 décembre. Ce stock en moins s'élevait à 42,159 tonnes qui, évaluées sur la même base que la marchandise expédiée, donneraient \$1,921,923.

Pour la première fois depuis 1872, l'on a repris l'exploitation des mines titanifères de Charlevoix.

3956 tonnes ont été extraites des gisements de Saint-Urbain.

Une partie du minerai titanifère extrait en 1910 a été expédiée aux usines de la General Electric Company, à Lynn, Massachusetts, où on l'emploie comme l'un des éléments qui entrent dans la confection des électrodes pour certains genres de lumières à arc.

La balance du minerai extrait à St-Urbain a été expédiée à la Titanium Alloy Company, de Niagara Falls, N. Y., où on l'emploie dans la fabrication de certains aciers et ferros.

C'est un fait reconnu que bien que le titane ne se trouve qu'en très petite quantité dans les produits finis, cependant son addition au fer et à l'acier, au cours de leur fabrication, a un très bon effet, en augmentant la résistance au choc et la résistance à la rupture. Il est probable que dans ce cas le titane a pour effet d'éliminer les éléments nuisibles, tels que l'azote et l'oxygène.

Le prochain rapport devra nous apprendre quelque chose de nouveau sur les gisements d'or et leur valeur. La Dominion Gold Fields a repris l'exploitation des gisements de la Beauce, et elle a fait à des dépenses d'installation si considérables qu'il est permis d'espérer un résultat appréciable.

Dans la partie Nord-Est de la province de Québec, au sud du chemin de fer Transcontinental, il a été fait de grands travaux de prospection et d'exploration dans l'automne de 1910. Certaines découvertes de quartz aurifère ont été faites et ont donné lieu à une migration dans le district du lac Kiskiké, à 30 milles au sud du chemin de fer et à 40 milles à l'est de la frontière interprovinciale. Cette activité s'est continuée durant tout l'hiver ainsi qu'au printemps de 1911. Au mois de mai 1911, environ 400 diames couvrant une superficie de 25,000 acres avaient été jalonnés et enregistrés au bureau du département des mines à Ville-Marie.

Vu cette activité, le bureau des mines prend des mesures pour organiser une exploration, afin d'étudier la géologie de la région et de faire les relevés nécessaires pour l'établissement d'une carte géologique et minière détaillée.

Par son utilité générale, l'exploitation de la tourbe est bien ce qui intéresse davantage le public. Voici les résultats obtenus à la tourbière d'Alfred, Ont. "Pour la production économique de la tourbe combustible, des machines doivent être substituées autant que possible au travail manuel.

Les méthodes inventées jusqu'à présent pour éliminer l'eau qui contient la tourbe, au moyen de la pression et de la chaleur artificielle, n'ont pas donné de bons résultats au point de vue commercial et après avoir été essayées, ont été abandonnées en faveur du séchage à l'air."

LETTRE D'OTTAWA LETTRE DE FRANCE

(Suite de la 1ère page)

en même temps qu'un homme doux et fidèle à ses amis, et en vient à la question navale. A larges traits, il résume ce qu'il appelle le mélodrame naval, joué par les conservateurs. Premier acte, la panique allemande. Second acte, encore la panique allemande, et de l'argent pour les dreadnoughts. Troisième acte, capture de tout l'ombibus conservateur par M. Monk, et le plébiscite. Quatrième acte, le départ, pour l'Amérique, de M. Borden, accompagné de M. Monk et de M. Bourassa. Il s'amuse grandement de voir que "M. Hazen a découvert que, pour avoir une marine, il fallait avoir des navires," et il en vient en fin de compte à parler de l'amendement de M. Laurier, soumis à la Chambre, des lundi.

"Cet amendement, dit-il, met en jeu l'honneur même des ministres. Car il y a eu une scission entre le parti conservateur anglais, et les conservateurs de Québec, conduits par M. Monk. Elle a duré jusqu'au 21. Un principe de droit constitutionnel veut que tous les membres d'un ministère s'accordent sur les principes en vertu desquels ils gouvernent le pays. S'ils ne s'accordent pas, les ministres qui ne veulent pas suivre leur chef doivent se retirer du ministère. Il en fut ainsi de lord James, qui refusa de faire partie du ministère Gladstone, parce qu'il était favorable au "Home Rule", tandis que lord James n'en voulait pas. Il en fut ainsi du duc de Devonshire. Pourquoi, aujourd'hui, les ministres ne suivent-ils pas cette coutume établie? Ils n'ont pas été de la même opinion, avant le 21 septembre. Qui a reculé? Est-ce M. Monk? Est-ce M. Borden? La Chambre a droit de le savoir. Ou il y a eu quelqu'un qui a changé d'opinion sur la question navale, dans le cabinet, — et alors nous avons droit de le savoir, — ou chacun a gardé son opinion, et dans ce cas, le cabinet n'est pas d'accord, et il viole les règles élémentaires du droit constitutionnel. Il y a eu, comme dit l'anecdote, un chien muselé. Quel est-il?"

A droite, un tout jeune député, M. Foster, — hier encore étudiant à l'université de la Nouvelle-Ecosse, — qui a fait mordre la poussière à sir Frederick Borden "cette incarnation de la galanterie canadienne", ainsi que le définit le docteur Clark, a fait son début, en un discours d'une demi-heure, où il s'est occupé surtout du côté économique des élections. Ce ne fut pas toutefois sans décocher quelques traits sarcastiques à M. McKenzie, du Cap Breton, "qui disait aux travailleurs de son comté, mécontents de leur sort: "Travaillez plus fort et fiez-vous à la Providence", et qui, aux dernières élections, aima mieux se fier au vote de cent vingt-cinq gardes-pêche nommés quelques jours auparavant, que de se confier à la Providence." M. Foster a de la voix, du talent, et de l'étoffe. Si la formation politique ne brûle point ses bonnes qualités, il sera quelque un, dans le domaine parlementaire, et avant bien longtemps. Il est malheureux pour lui, toutefois, qu'il ne soit pas dans l'opposition, où les jeunes gens de talent ont plus d'occasion et de chance de se produire que dans les rangs de la droite où la distribution du patronage prend souvent toutes leurs heures et leurs démarches.

Une vingtaine de minutes avant l'ajournement de la séance, M. Monk, le ministre des Travaux Publics, commençait un discours qui se continuera demain. Il n'en a posé ce soir que les préliminaires, et devra fonder sur ses adversaires dans le cours de la journée prochaine. M. Monk commence par railler courtoisement M. Clark, ce libéraliste convaincu, d'avoir soutenu pendant quinze ans un ministère protectionniste, et déclare ensuite que l'amendement de M. Laurier est unique dans son genre, et que, depuis trois cents ans, jamais la constitution anglaise et les parlements britanniques n'en ont vu de tel. "Car, dit-il, le cabinet est, au point de vue constitutionnel, un comité de la Chambre des Communes, il ne relève que d'elle, et nullement du roi ou de ses lieutenants. Jamais on n'est osé, en Angleterre, se plaindre à la Couronne d'un ministère quel qu'il fut. Seule la Chambre des Communes a droit de se prononcer sur la formation du ministère, et, en faisant sa résolution, M. Laurier a violé un principe de droit élémentaire.

"Mais, ajoute M. Monk, il ne faut pas trop s'étonner de cette aventure de M. Laurier. Depuis le 21 septembre, il est boudeur, de mauvaise humeur, morose, il a des attitudes et des actes d'homme piqué au vif dans son orgueil. Il ne semble pas réaliser la nature des événements survenus le 21 septembre. Il a cette vanité commune aux gens d'un certain âge, qui s'imaginent qu'ils seuls peuvent avoir raison, qu'ils seuls jugent bien des événements et ne font jamais erreur. Il croit que tous les autres se trompent, mais eux, jamais. Et cela blesse sa vanité, de voir que les Canadiens n'ont pas voulu de l'entente Taft-Fielding, et l'ont mise de côté. Et, de plus, il est mécontent de voir son influence dans la province de Québec s'amincir, diminuer, disparaître, presque, et d'une manière si alarmante, qu'il ne pourra jamais ressaisir cette province, qui lui échappe, après quinze ans de domination souveraine. Il s'imaginait en être l'autocrate perpétuel, et voilà que ses gens l'abandonnent.

Depuis 1896, M. Laurier jouissait d'un prestige absolu, dans notre province. Il avait fini par faire croire à des gens nombreux que lui seul pouvait rendre justice à Québec et la protéger contre les invasions néfastes du parti conservateur. Car il avait réussi à persuader à nos Canadiens-français que le parti conservateur était un orgre qui voulait mettre tous les Français en chair à pâtée. Dès 1896, il déclarait dans Québec que les conservateurs bernaient les gens avec le "Remedial Bill", qu'ils n'étaient pas sincères, et que si Québec le laissait au pouvoir, il donnerait justice pleine et entière à la minorité manitobaine. Il a exploité le sentiment religieux et national, et il est arrivé. Arrivé parvenu, il a jeté les gens du Manitoba par-dessus bord, et si cette minorité a aujourd'hui quelques avantages, au Manitoba, elle le doit à la tolérance du ministre Roblin. En 1905, M. Laurier donnait une constitution aux nouvelles provinces de l'Ouest, qui commençait par faire mine de rendre justice à la minorité; mais, finalement, il plaçait bagage devant les émirats de certains de ses partisans et sacrifiait une fois de plus les droits de la minorité. Et l'on a vu un de ses disciples plaider en faveur de l'abolition de la langue française dans les législatures nouvelles.

"Qui donc, en 1892, interrompit M. Devlin, a passé la loi qui donnait à ces législatures le droit de légiférer quant à l'usage de la langue française dans l'Ouest?"

"Peu importe, dit M. Monk, nous discutons une situation établie en 1905, et je prétends que cette année-là M. Laurier n'a pas rendu justice à la minorité, quoi qu'il représentât à Québec, que lui seul pouvait le faire et que lui seul veillait sur nos droits et nos prérogatives.

"Et pis, les volte-face de M. Laurier sur la question navale ont aussi, finalement, dégoûté Québec de son régime, et ont contribué à sa défaite et à la perte de son prestige. En 1902, il posait au champion de l'autonomie coloniale et refusait de coopérer à la défense de l'Empire. Toute sa presse l'en louait à perdre haleine.

"Mais n'est-ce pas cette année-là que j'ai dit que le Canada s'occuperait aussi de la défense navale?" interrompit M. Laurier.

"Pas que je sache," riposta M. Monk.

Le docteur Bédard envole porter en toute hâte à M. Laurier une brochure relative à cette question, mais, après un court dialogue entre M. Laurier et M. Monk, où l'un prétend que dès la conférence de 1902 il a déclaré vouloir d'une défense navale canadienne, tandis que l'autre affirme que même en 1907, M. Laurier repoussait une résolution rédigée en ce sens, M. Monk demande l'ajournement du débat. Il se continuera demain.

Georges PELLETIER.

CHAPELAIN DU ROI DISGRACIÉ

Le Rév. F. P. Farrar accusé d'ivrognerie et d'immoralité. Il aurait disparu. Il était sur le point de devenir évêque

Londres, 23. — Le premier scandale depuis le commencement du règne de Georges V vient d'éclater à la cour de Sandringham, résidence favorite du roi. On dit qu'il régnait sur ce roi le Rév. Farrar, chapelain domestique du Roi et chapelain honoraire de la Reine Alexandra. Des accusations d'ivresse et d'immoralité ont été portées contre le Rév.

Accords franco-allemand et franco-espagnol. — Accueil défavorable. — Avantages discutables. — Sacrifices certains et énormes. — Le scandale des poudres. — La part de l'Allemagne. — Invasion économique allemande.

Paris, 10 novembre 1911. La rentrée des Chambres, après trois mois et demi de vacances, et la publication des accords franco-allemand et franco-espagnol sont les deux faits dominants de cette semaine. Aussi bien sont-ils liés l'un à l'autre, en ce sens que la publication des uns a suscité dans le sein des autres de très vives réactions.

Je n'ai point ici à vous parler des accords en eux-mêmes, car vous en connaissez déjà maintenant le texte. Mais je crois intéressant de vous dire comment ils sont accueillis par l'opinion et par les hommes politiques.

A parler franc, cet accueil est des moins favorables: les hommes politiques, par souci de leurs responsabilités ou par solidarité de parti avec le ministère, sont évidemment moins nets, moins catégoriques que le grand public, mais le sentiment général n'en est pas moins celui-ci: la France paie beaucoup trop cher des avantages médiocres et contestables. A Paris, la population, quasi tout entière, déclare qu'une guerre eût mieux valu qu'un tel échec moral. Et cette appréciation s'est faite beaucoup plus catégorique depuis que la publication de l'accord franco-espagnol — signé en 1904 mais tenu secret jusqu'à ce jour — est venue révéler ce que, seuls, quelques initiés savaient (je l'avais appris en Espagne aux premiers jours de 1908), à savoir que nous avions délaissé à l'Espagne toute la région septentrionale du Maroc jusqu'à un profondur moyenne de 60 à 70 kilomètres, en partant de la Méditerranée.

Ainsi la situation qui nous est faite est proprement celle-ci: la France acquiert le droit de faire seule la police de cette région de troubles perpétuels qu'on appelle le Maroc; elle a encore la perspective de pouvoir établir, si le sultan y consent (et à la vérité il y consentira), un protectorat nous conférant la tutelle politique de l'Empire, sa représentation diplomatique auprès des puissances étrangères, la direction ou du moins le contrôle de ses finances. Mais le Maroc ne devient pas "notre", il n'est pas susceptible d'appropriation, puisque, même dans la région que l'accord franco-espagnol ne soustrait pas à notre influence, nous sommes tenus, aux termes mêmes de l'accord franco-allemand, de laisser la porte ouverte au commerce et aux personnes de toutes nationalités, et que nous nous interdisons de grever d'une taxe quelconque les exploitations minières qui sont et seront longtemps les seules sources de revenus importants, la seule richesse réalisable du pays.

En échange d'avantages qui paraissent, même aux yeux optimistes, n'avoir qu'une importance discutable, on nous demande des sacrifices qui sont certains et qui sont énormes. Les territoires que nous abandonnons au Congo ont une étendue considérable — 250,000 kilomètres carrés —, sont d'une réelle richesse, notamment en lignes de caoutchouc, et offrent aux ambitions allemandes, même les plus hardies, de merveilleuses perspectives. Le réve de l'Allemagne est connu: relier ses possessions de l'Ouest-Africain, Caroum et Togo, à celles de l'Est-Africain. L'obstacle à ce rêve, c'était la Congo belge — sur lequel la France avait un droit de préemption. Or l'accord franco-allemand non seulement concède à l'Allemagne, sur deux points, le contact avec le Congo belge, mais encore admet que la France ne puisse exercer son droit de préemption sans l'assentiment de l'Allemagne, ce qui revient à dire que l'Allemagne recevra au moins une part de cet énorme gâteau.

Le Reichstag allemand a critiqué un certain nombre de dispositions de l'accord, et le Kronprinz tint hier, dans cette assemblée, une attitude fort commentée. Mais le chancelier n'a point eu grande peine à démontrer que les concessions faites par la France l'emportaient de beaucoup sur les concessions faites par l'Allemagne. Et cette démonstration ne sera pas sans exercer quelque réimpression sur l'attitude du Parlement français.

Cette attitude n'est peut-être pas aussi définitivement arrêtée qu'on se le figure et qu'on pouvait le croire communément. Sans doute il est grave de repousser une convention internationale longuement discutée entre les gouvernements de deux grandes puissances. Mais, si le ministre Caillaux venait à tomber sur quelque autre sujet, on peut croire qu'aucun ministère nouveau ne consentirait à défendre les termes de la convention qui a été passée, d'autant plus que, du côté de l'Espagne, des nunges s'annoncent déjà. M. Canalejas déclarant qu'il ne saurait accepter la révision des accords de 1904.

Mais le ministère est-il menacé dans son existence? La Chambre lui a donné raison par 330 voix contre 250, lorsqu'il lui a demandé d'inscrire en tête de son ordre du jour la discussion du budget, laquelle n'est pas dangereuse pour le gouvernement. Mais cet après-midi, doit commencer la discussion des interpellations sur la catastrophe de la "Liberté", et sur ce qu'on appelle tout haut le scandale des poudres. Une fois que ce débat aura été engagé, il ne pourra vraisemblablement pas être interrompu, et ses répercussions sur le personnel politique peuvent être des plus graves: tel et tel membre du ministère, tel et tel membre de la majorité seront mis en cause, accusés de fautes graves, engageant leur responsabilité.

Ce qui, du point de vue national, est grave, véritablement grave, dans ce scandale des poudres, c'est qu'il est d'ores et déjà établi que, sous une apparence française, c'est une société allemande qui a réussi à devenir, de

puis six années, le fournisseur unique du coton nécessaire à la fabrication des nos poudres. Que vaut ce coton? De quelles réactions est-il susceptible? quelles sont ses conditions de déflagration? Personne n'en sait rien; personne peut dire, sinon sur les déclarations d'industriels allemands, quelles sont les qualités et quels sont les défauts de cette denrée nécessaire à la défense nationale. Sans aller jusqu'à affirmer que les Allemands ont sciemment de propos délibéré, organisé le sabotage de nos poudres, avec ses conséquences fatales — des catastrophes comme celles qui ont détruit l'"Iéna" et le "Liberté", — on peut, on doit s'étonner de la légèreté avec laquelle nous nous confions à nos ennemis.

Chose étrange! hier soir même, un journal parisien, l'"Intransigeant", revenant sur les conditions dans lesquelles a été détruit le dirigeable "Républicain", établit que les toiles de ce ballon se sont déchirées subitement, et que ces toiles ont été précisément fournies par une maison allemande.

Il y a des coïncidences qui sont vraiment fâcheuses et effrayantes! Très certainement, les Allemands s'efforcent de se livrer chez nous à une véritable invasion économique. Un peu partout ils créent des firmes, des filiales, de forme ou de dénomination française, mais constituées par des capitaux allemands pour écouler des articles de fabrication allemande. Ainsi, à Paris, sur certains magasins on lit cette inscription: "Société française d'électricité (A.E.G.)". "A.E.G.", est ici pour "Allgemeine Elektrizität Gesellschaft".

D'ailleurs les journaux allemands eux-mêmes avouent cette véritable invasion de la France par leurs nationaux. A Paris seulement, ils déclarent en compter cent mille, qui pénètrent partout, envahissent tous les emplois, tous les postes, toutes les administrations et créent un véritable péril pour les autochtones.

Il est très probable qu'à bref délai des mesures énergiques seront prises pour empêcher les abus de la concurrence de la main d'œuvre étrangère en France et la réglementation du commerce fait par les étrangers sous l'apparence de firmes françaises.

Joseph DENAIS, Député de Paris.

Des colons en surabondance

LE PACIFIQUE CANADIEN NOUS AMÈNE 175,000 NOUVEAUX COLONS ANGLAIS AVEC UN CAPITAL D'À PEU PRÈS \$40,000,000. — 90 POUR CENT RESTENT AU PAYS.

La compagnie du Pacifique Canadien a amené au pays depuis le premier janvier de cette année à peu près 175,000 nouveaux colons venus d'Angleterre. Durant les dix premiers mois, le chiffre exact des passages payants s'élevait à 146,119.

En comptant les nouveaux arrivés depuis le premier novembre et les enfants qui ne sont pas dans les données officielles on atteint sans exagération 175,000. C'est une grosse augmentation sur toutes les années précédentes.

D'après M. R. Miller, agent de la compagnie, 70 pour cent de ces colons sont allés s'établir dans l'Ouest, 20 pour cent sont restés dans Ontario et Québec et 10 pour cent ont traversé la frontière. On estime que la plupart avaient une bonne somme d'argent à leur disposition, soit en moyenne \$300. Les colons nous auraient ainsi apporté à peu près \$40,000,000.

On a dû mettre plus de 500 trains spéciaux à la disposition des colons.

UN TRES JOLI PROGRAMME EST EXECUTE POUR LA CIRCONSTANCE AU SEMINAIRE.

St-Hyacinthe, 23. — Les élèves de notre Séminaire étaient en liesse hier soir, à l'occasion de la fête de St-Cécile. Un programme élaboré a été très bien exécuté. Les interprètes ont fourni une fois de plus la preuve que la littérature, la musique et l'art de bien dire n'occupaient pas une médiocre place dans l'enseignement de nos collèges classiques.

Tout Homme

PEUT DEVENIR RICHE S'IL SAIT ECONOMISER

Tout magasin peut devenir prospère s'il sait conserver ses anciens clients et en acquérir de nouveaux chaque année.

La confiance du public contribue au succès du système de confection Semi-ready. La plupart des clients du Semi-ready sont de vieux amis qui savent que nous ne sommes satisfaits qu'à une condition: —

C'est qu'ils sachent que nous sommes aussi fiers de nos compléments de \$15 et de \$20 que de ceux de \$25 et de \$30.



Semi-ready Tailoring

EUGENE BOURASSA & CIE

Rodrigue Sangster, Jr. 256-258 rue St-Jacques. Riley Hern, 505 rue Ste-Catherine Ouest, près Peel.

Les nôtres à Toronto

Toronto, 21. — Pendant que nous entendons déjà dans le lointain les premiers mugissements de la tempête qui se forme dans divers points de la province d'Ontario contre notre langue et nos institutions, il faut nous en remettre à nos compatriotes canadiens français de Toronto serrer leurs rangs et se grouper autour de leur vaillant et zélé curé, M. l'abbé P. Lamarche, qui, depuis déjà 24 ans, dessert la paroisse canadienne-française du Sacré-Coeur.

Le succès de ce saint prêtre parmi les nôtres ici est une preuve tangible de la nécessité pour nos compatriotes de garder leur langue, s'ils veulent garder leur religion.

M. Lamarche trouva en 1888 un grand nombre de canadiens-français disséminés dans les diverses parties de cette grande cité, et en grand danger de perdre la foi. Il comprit qu'il fallait de toute nécessité les réunir, leur parler dans leur langue maternelle, établir des écoles dans lesquelles leurs enfants pourraient apprendre le français en même temps que l'anglais. Il se mit à l'oeuvre avec une énergie indomptable, au milieu de difficultés de toutes sortes; du matin au soir et même tard dans la nuit il parcourait la ville en bicyclette pour visiter les familles, leur parler, pour en découvrir d'autres, pour ramener les brebis égarées au bercail. Il acheta une grande église, bâtit une grande école, forma un beau chœur de chant, établit la Congrégation des Enfants de Marie et celle des Dames de Sainte-Anne, des Sociétés de Secours Mutuels, l'Apostolat de la Prière, la Ligue des Hommes, la Société Saint-Joseph, les Forestiers Catholiques, la Société Saint-Jean-Baptiste, la Société de Saint-Vincent de Paul, etc. Bref, grâce à lui et à la généreuse coopération des familles canadiennes-françaises les plus importantes, nous avons au centre même de la cité de Toronto un vrai petit Québec où tout se fait en français et selon les traditions de nos ancêtres.

Un événement mémorable est venu la semaine dernière mettre en relief les résultats déjà obtenus par M. Lamarche et le bon esprit de ses paroissiens, ce fut une grande mission prêchée par le Révérend Père Nollet, S.J., Sacré-Coeur, par lequel il a été comme identifié depuis plus de 25 ans avec l'oeuvre de l'Apostolat de la Prière, du Messager Canadien du Sacré-Coeur, dont il a été le fondateur. Notre digne curé avait à peu près complété à Wauabashe l'organisation des pèlerinages au Mont des Martyrs et qu'il avait repris l'oeuvre de ses missions du Sacré-Coeur comme autrefois, se hâta de l'appeler dans sa paroisse pour y raviver la dévotion au Coeur adorable. La saison semblait peu favorable au succès de la mission; toute la semaine il fit un temps affreux; neige, froid, pluie battante, vents de tempêtes! Mais nos Canadiens se montrèrent supérieurs aux intempéries de la saison. Quoiqu'ils fussent généralement fort cloignés de l'église et éparpillés dans toutes les parties de l'immense ville, ils vinrent en foule entendre la parole chaude et pénétrante du prédicateur. Dès avant 6 heures du matin, une foule d'hommes et de filles de magasins et de manufactures se pressait dans l'église sacrée; ils ont dû déguerpir de grand matin avant de partir, afin de courir à leur travail avant 7 heures. Le soir, l'église se remplit, on est obligé d'improviser des sièges additionnels; les confessionnaux sont assignés, un vrai enthousiasme soulève cette foule, c'est le Sacré-Coeur qui fait ses prodiges; nombreux de conversions et de sanctification. Rien de plus beau, de plus important, de plus touchant que la création même de clôture dimanche dernier, quand les hommes d'un côté en face de leur magnifique bannière du Sacré-Coeur; les dames et les demoiselles de l'autre consacraient avec élan et enthousiasme leurs coeurs au Coeur de leur Dieu Sauveur! Ce n'était qu'une voix après la cérémonie pour répéter: "Que c'était donc beau!"

Nous sommes tous heureux du bonheur de notre zélé curé qui jubilait au spectacle et de la joie du bon Père Nollet qui, à son retour à Wauabashe, a dû garder un bien doux souvenir de ses compatriotes de Toronto.

ELLE LEVE LA SAISIE MISE SUR LES PROPRIETES DU FRERE DE L'EX-SHAH ET FAIT DES EXCURSIONS A LA RUSSIE.

Londres, 23. — Le gouvernement persan a officiellement notifié le gouvernement anglais qui, sur son conseil, il se rend aux demandes contenues dans l'ultimatum de la Russie.

L'ordre a été donné de rappeler les gendarmes postés par W. Morgan Shuster, le trésorier-général de Perse pour garder la propriété de Shua-eh-Saltaneh, frère de l'ex-shah.

La Perse fera des excursions à la Russie. Un nouveau cabinet s'est formé hier.

LE DIMANCHE 26 NOVEMBRE PROCHAIN, à 9 heures 15, sera chantée, à l'église Sainte-Brigitte, une messe solennelle à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile. Les membres de l'Association Chorale de Sainte-Brigitte feront les frais de la musique. Ils ont également invité plusieurs artistes distingués à prendre part à cette fête de musique religieuse.

Les grands vents seront signalés. Washington, 23. — Par une décision prise au bureau météorologique l'annonce des grands vents sera signalée, à l'avenir, aux petits vaisseaux. A partir du premier décembre, les gros navires porteront à l'appareil d'une tempête de vent, pavillon rouge à leur mat de signaux. Les petits navires pourront alors se réfugier dans les ports et éviter les bourrasques.

Cette mesure s'applique à l'Atlantique, au Pacifique, au golfe du Mexique et aux grands lacs.

LIT INVITANT. Le visiteur — Y a-t-il des peues? La bonne — Oh! soyez tranquilles, elles se dévorent entre elles.

Les inventions

INTERESSANTE CONFERENCE, HIER SOIR, A L'ECOLE POLYTECHNIQUE.

Sous les auspices de l'Association des Inventeurs du Canada (Incorporée) avait lieu hier soir, à l'École polytechnique, une très intéressante causerie sur les inventions, faite par M. Théodore Malo, un industriel bien connu de cette ville en même temps que l'un des membres-fondateurs de cette association.

M. Malo débuta par quelques considérations générales, puis il aborda la longue série des découvertes et des inventions dans le monde entier et à travers les âges. Depuis la boussole, inventée en l'an 2002 avant Jésus-Christ, jusqu'aux plus récents progrès de l'aviation, les auditeurs furent initiés à toutes les découvertes de la science dans le monde.

Le conférencier sut, par quelques anecdotes amusantes en même temps qu'intéressantes, varier le ton sérieux de son sujet, et il tint ainsi son auditoire sous le charme de sa causerie. M. Malo fit suivre la nomenclature des inventions et découvertes de sages avis et de très utiles conseils sur la manière de présenter une invention au public, et surtout sur la façon de bénéficier de son oeuvre tout en en faisant profiter ses concitoyens.

Le conférencier termina en rappelant à l'auditoire qu'il existe à Montréal depuis 1908 une association dite Association des Inventeurs du Canada, laquelle offre des avantages spéciaux à ses membres. M. Malo conseilla à tous ceux qui se signaleraient par une innovation quelconque, dans le domaine scientifique ou industriel, de se mettre en relation avec l'Association qui viendrait à ce que l'inventeur soit protégé contre l'exploitation et qu'il puisse procurer les moyens de faire valoir les mérites de son invention.

Bref, la conférence d'hier soir à l'École polytechnique, est une indication nouvelle des progrès qu'enregistre tous les jours l'Association des Inventeurs du Canada et démontre amplement l'importance et l'utilité de ce groupement.

La Perse cède

ELLE LEVE LA SAISIE MISE SUR LES PROPRIETES DU FRERE DE L'EX-SHAH ET FAIT DES EXCURSIONS A LA RUSSIE.

Londres, 23. — Le gouvernement persan a officiellement notifié le gouvernement anglais qui, sur son conseil, il se rend aux demandes contenues dans l'ultimatum de la Russie.

L'ordre a été donné de rappeler les gendarmes postés par W. Morgan Shuster, le trésorier-général de Perse pour garder la propriété de Shua-eh-Saltaneh, frère de l'ex-shah.

La Perse fera des excursions à la Russie. Un nouveau cabinet s'est formé hier.

LE DIMANCHE 26 NOVEMBRE PROCHAIN, à 9 heures 15, sera chantée, à l'église Sainte-Brigitte, une messe solennelle à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile. Les membres de l'Association Chorale de Sainte-Brigitte feront les frais de la musique. Ils ont également invité plusieurs artistes distingués à prendre part à cette fête de musique religieuse.

Les grands vents seront signalés. Washington, 23. — Par une décision prise au bureau météorologique l'annonce des grands vents sera signalée, à l'avenir, aux petits vaisseaux. A partir du premier décembre, les gros navires porteront à l'appareil d'une tempête de vent, pavillon rouge à leur mat de signaux. Les petits navires pourront alors se réfugier dans les ports et éviter les bourrasques.

Cette mesure s'applique à l'Atlantique, au Pacifique, au golfe du Mexique et aux grands lacs.

LIT INVITANT. Le visiteur — Y a-t-il des peues? La bonne — Oh! soyez tranquilles, elles se dévorent entre elles.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

JEUNE GARÇON. Jeune garçon pour livre d'entrées et factures dans maison de nouveautés en gros. Salaire par semaine, \$3.00 par semaine. Adressez: Casier 22, "Le Devoir".

À LOUER

CHAMBRE À LOUER. Belle grande chambre bien meublée, confortable (arrière salon), pour dames, messieurs ou couple, 97 St-Hubert, près du caré Viger.

CHAMBRES À LOUER

Chambre simple et double dans famille privée. S'adresser à 151 Sanguinet.

LOGEMENT A LOUER

Rue St-Georges, No 150, cinq appartements en parfait état, \$12.00. S'adresser, No 164 St-Georges.

A VENDRE

MEUBLES. Durant ce mois, nous vendons nos meubles, tapis, prêts, 20 p.c. meilleur marché qu'ailleurs. Venez nous voir avant d'acheter. Marché Parimitura Co., 515 Rachel Est, près Parc Lafontaine.

A VENDRE

Carrioles de charrois de première classe, chariots à pain, d'hiver, sleighs de laitiers et toutes sortes d'autres sleighs, chez Ulric Roy, et Cie, 1111 Papineau.

TABACS CANADIENS en feuilles.

J. A. Forest, 189 Amherst, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix ou venez voir l'assortiment. Commando rempli par la maille. Tél. Bell Est 1487.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AVEZ-VOUS des propriétés à Vendre ou à Acheter? Avez-vous des Terres à Vendre ou à Acheter. La place la plus sûre. Rod. Langlois, 54 Notre-Dame Est, chambre 58 et 59.

TERRAIN À VENDRE

Un terrain situé sur la première Avenue. Vendre ou acheter à un prompt acheteur. S'adresser après 7 heures p.m. au No 1200 Cadieux.

PROPRIÉTÉS À VENDRE PAR

C. E. L. DESAULNIERS & FILS. 714 rue Saint-Jacques. Bureau: 9 heures à midi.

\$7,500 — Manse, 3 flats. Comptant \$1,000.

\$23,500 — Esplanade, beau coin, magasin, logements loués \$2,400.

\$14,500 — Delorimier, près Mont-Royal, six flats, avec fournaisses. Comptant \$2,000.

\$4,300 — Joliette, près Ontario, trois flats. Comptant \$1,000.

\$12,000 — St-Hubert, près Mont-Royal, six flats. Comptant \$2,000. Villeneuve, beau coin, \$5,500.

\$3,200 — Chambard, deux flats, avec buanderie, bien meublés. Comptant \$1,000.

\$4,000 — St-Germain, près l'église d'Hochebourg, trois flats. Comptant \$1,000.

\$18,000 — Pie IX, près Ste-Catherine, 12 flats, loués \$1,800, prendra des terrains en échange.

\$9,300 — St-Dominique, huit beaux flats, près Mont-Royal, loués près \$1,000.

\$6,500 — St-Denis, trois beaux flats, Comptant \$1,500.

\$9,000 — Borne Avenue, Vieuxville, 3 flats loués \$1,000. Comptant \$1,000.

\$5,000 — Champlain, six logements.

\$3,300 — St-Hubert, boulevard St-Denis, deux flats, loués près \$400. Comptant \$800.

\$10,000 — Beaudry, près Ste-Catherine, 3 logements, magasins.

Avec \$500 comptant, Chambard, 2 flats, près Rachel; Lassalle, 2 flats, près Marie-Anne; Bienville, 2 flats; Reaser, 3 flats; Alma, près Beaubien, 2 flats.

Résidence 1186 Berri près Mont-Royal. Téléphone St-Louis, 319.

DIVERS

ARGENT A PRETE. Nous réglons toutes vos dettes, vous transigez, achetez avec nous, paiement faciles, sans intérêts, envoi personnellement. Demers et Moreau, Banque Nationale, 99 St-Jacques.

BONNE CHANCE. Pour un homme d'expérience dans la vente des pianos aux familles. Aura un bon salaire et une part dans les profits. S'adresser par lettre à Casier 43, "Le Devoir".

CONTRACTEUR. Réparations générales de toutes sortes faites promptement chez A. L. F. Bouchard, contracteur, 143, Notre-Dame de Lourdes, Est 3476; téléphone privé Saint-Louis 4597.

CHEVAUX TONDUS. Chevaux tondus. Faites clipper vos chevaux à l'électricité, avec nous, 626 rue St-Paul, en arrière. Avez deux machines, les clients n'attendent jamais, 20 ans d'expérience. Tél. Main 2101.

Matériaux de Construction. Amiante,

# CHRONIQUE DE L'A. C. J. C. L'obtention des licences d'hôtel

## POUR LES JEUNES... ET LES PLUS VIEUX

L'école, c'est la société de demain à l'état embryonnaire. C'est dans cette véritable cellule sociale que se développent les différents organismes des gouvernements futurs. Le recteur, le professeur insufflent leur esprit, leurs amours, leurs haines aux élèves. On dit que c'est l'instituteur prussien qui a vaincu la France en 1870. Chez nous, on doit notre vie nationale à ceux qui nous ont enseigné notre histoire : le curé avant 1850, les bons frères et les bons sœurs depuis que Mgr Bourget les fit venir au pays.

L'université est le moule où le jeune homme reçoit sa dernière forme, ses dernières impressions, avant d'entrer dans la vie publique. On le reconnaît tellement que l'Etat fait souvent tous les efforts pour avoir son université ou former la jeune génération à son image, et que par ailleurs les minorités, religieuses et ethniques, font tous les sacrifices pour soutenir des universités où conserver les caractères distinctifs qui sauvent de la fusion et de l'absorption.

Le rôle supérieur de l'université dans la formation d'un peuple est évident. Il importe donc grandement que les professeurs y développent une haute culture morale en même temps qu'une forte culture scientifique. Généralement, ils n'y manquent pas. Mais, à l'université les étudiants ne sont plus sous tutelle, ils y vivent leur vie propre ; ils sont libres d'être des hommes ou des loques. Alors, ils donnent le ton à ceux qui sont professeurs. Ils exercent leur influence. La réputation de l'institution sera ce qu'ils voudront. S'il règne parmi eux l'esprit de travail, le respect de la dignité personnelle, la fierté nationale, on pourra compter sur une race d'hommes forts par l'affinité des sentiments et le sérieux de l'esprit.

Or, il faut que tout cela règne. Pour arriver à cette fin, les professeurs devraient accorder leurs sympathies aux centres existants dont le but est de faire passer l'idéal au cœur des jeunes, et les étudiants de

leur côté ne devraient plus feindre de les ignorer. D'Aguesseau, Berryer, Dupuytren, Pasteur, avaient l'idéal ; ils n'en souffrirent jamais. De ces œuvres il n'est aucune qui fasse autant ou qui désire faire plus que le cercle Laval de l'A.C.J.C. Ce cercle fut fondé en 1905. Alors comme aujourd'hui, malheureusement, des étudiants en droit furent à peu près les seuls à y entrer. Il en résulta immédiatement ceci : ces étudiants brisèrent pour toujours la tradition de "payer la traite" après leur élection, ils renoncèrent plus en plus aux manifestations tapageuses ; ils en sont venus à provoquer l'admiration des villes qu'ils visitent annuellement. Leur comité de régie prend ses principaux prévisions, expriment ou non, les idées de l'Association catholique de la Jeunesse.

Nous vivons dans un siècle où l'on parle beaucoup de régénération, peut-être parce que la décadence est générale. La moins importante n'est pas celle des étudiants. Oh ! ce n'est pas qu'ils en aient plus besoin que les autres, mais la régénération est comme la conversion, elle est toujours à faire parce qu'il y a mieux encore.

Notre conclusion est qu'il devrait y avoir à Laval au moins trois cercles de l'A.C.J.C. Les étudiants en droit, en médecine, et en génie civil pourraient former les trois premiers groupes. Chacun aurait ses séances régulières où il serait facile de faire connaître les études professionnelles avec certaines études demandées par l'Association. De temps à autre une grande séance générale réunirait les différents cercles, et contribuerait plus que tout autre chose à faire un rapprochement depuis longtemps désiré. Nos étudiants, et ils le savent, s'ils veulent acquiescer de la supériorité sur les étudiants des universités anglaises du continent, y parviendront plus vite par leur caractère que par le sport. Or, l'A.C.J.C. est une école de caractère.

A. CEGIT.

# LE CINQUANTAIRE DE NAZARETH

## DE GRANDES FÊTES COMMENCERONT LUNDI PROCHAIN ET SE CONTINUERONT PENDANT TROIS JOURS. — QUELQUES NOTES SUR L'ŒUVRE. — ELLE A PRODUIT DES ARTISTES DISTINGUÉS. — LE PROGRAMME DES FÊTES.

L'Institution des Jeunes Aveugles comptera lundi prochain un demi-siècle d'existence. Pendant cette période, de nombreuses générations d'enfants ont été confiés à cette institution sans elle la cécité les condamnant à la plus lamentable obscurité, quelques années de soins assistés laborieusement mis à profit les ont préparés à la vie utile.

L'honneur de cet heureux résultat, de cet immense bienfait revient au grand homme de bien qui fonda cet établissement en 1861, M. l'abbé V. Rousseau, P.S.S., et qui en confia le soin aux Sœurs de Charité.

Le but de l'Institution est donc :

1.— De mettre tous les aveugles à portée de s'occuper afin de les soustraire au pénible et dangereux fardeau de l'oisiveté.

2.— De rendre leurs travaux utiles tant à la société qu'à eux-mêmes.

3.— De leur procurer la jouissance des lettres et des beaux arts. Enfin l'Institution fait tous ses efforts pour développer le jugement de l'aveugle et lui faciliter les relations avec le monde extérieur. Puis, c'est l'instruction qui ouvre à l'aveugle un nouveau monde d'intérieur de conception, d'idées et de sentiments, qui lui est une compensation pour la privation du monde extérieur fermé à ses regards.

En général l'organisation physique et intellectuelle de l'enfant aveugle se prête bien aux études musicales. L'homme privé de la vue, et par conséquent de nombreux privilèges qu'elle procure, écoute volontiers et les sons harmonieux prennent un grand empire sur son âme. Aussi l'Institution des Jeunes Aveugles de Nazareth cultive-t-elle ces heureuses dispositions et s'attache-t-elle surtout à former des musiciens. L'enseignement musical est le plus développé. Toutes ses parties sont étudiées à fond ; il comprend : la théorie et la pratique du solfège, de l'harmonie, du contre-point et de la fugue, de la composition libre, du violon et du piano, de l'improvisation à l'étude du piano, de l'orgue et de la notation musicale en usage. Les Elèves forment le chœur de chapelle de l'Institution, un des plus beaux qui existent dans notre ville.

Nazareth compte plusieurs artistes entre autres : Edouard Clarke, Théodore Duceau, Alfred Lamoureux, Arthur Prunau, Eugène Tessier, Amélie Wilson, Emma Prémontain, Corélie Neveu, Étienne Guillet, E. Urbain, F. Urbain, F. Aubry, etc.

L'enseignement intellectuel équivaut à peu près à l'enseignement primaire supérieur. Voici les grandes lignes de son programme d'instruction : lecture et écriture Braille, clavessin, grammaire, arithmétique, littérature, versification, histoire et géographie universelles, cosmographie, hygiène, physique, philosophie. Les classes sont sous le contrôle de la Commission Scolaire. Une vingtaine d'élèves ont obtenu d'être gradués et quatre d'entre eux recevront leur grade le deuxième jour des Noces d'Or.

Bien des métiers sont accessibles à l'aveugle, qui en général est adroit et patient ; mais l'enseignement industriel le plus important est celui de l'accordage des pianos.

Des accordeurs, anciens élèves de l'Institution se sont mis dans le commerce et plusieurs d'entre eux sont arrivés à la réputation de bons techniciens qui ont récompensé leurs efforts persévérants tels sont : M. J. Morin, A. Dionne, J. Dubois, J. Strois, J. B. Patenaude, La vanterie, P. Paillette et le canage des chaises sont enseignés aux garçons.

On initie les jeunes filles, à toute espèce de tricot et d'ouvrages au crochet, à la couture, à la direction des machines à tricoter, à coudre. On les forme aussi à l'enseignement ménager

et plusieurs y réussissent très bien. L'Institution obtient pour les travaux de ses élèves deux diplômes d'honneur à l'Exposition de Chicago. Une imprimerie est adjoindue à l'Institution. Plusieurs élèves sont occupés à composer les livres imprimés en relief, nécessaires à leur instruction.

Présentement, Nazareth compte 110 élèves. Sur ce nombre, 60 fréquentent les classes, 12 sont professeurs de musique et de classe, 15 s'occupent de vannerie et d'emballage de chaises et les autres sont employés aux travaux manuels ordinaires.

Nazareth remercie la Providence d'avoir groupé dès le début ce son œuvre de âmes toujours promptes à se dévouer et qui y mettent généralement de leur argent, de leur travail et de leur temps. Ces charitables Dames patronnesses, par leur zèle et leur ingéniosité, assurent la prospérité de l'œuvre en organisant chaque année un grand dîner et en se dévouant sans compter à l'occasion du concert, Madame J. A. Vaillancourt, présidente actuelle, à l'exemple de ses devancières, Mesdames Raymond, Turcotte et tant d'autres, se sacrifie sans cesse au bien des chers Aveugles.

En voyant tout le bien qui s'opère à cette Institution, il nous fait peine de constater le petit nombre d'élèves, comparativement à celui que donne la statistique, soit : 600 aveugles d'âge scolaire dans la province de Québec.

Pour le recrutement de nouveaux élèves, comme pour le patronage des anciens à leur sortie de l'école, il y aura-t-il pas là une ample moisson de biens à recueillir pour tant d'âmes aveugles de se dévouer à une cause si éminemment chrétienne et sociale.

Éspérons que l'Institution des Jeunes Aveugles de Nazareth, qui est la seule canadienne dans la province de Québec, deviendra avec le concours de généreux amis, une œuvre grandiose et prospère.

### PROGRAMME DES FÊTES

Voici maintenant le programme des fêtes qui commenceront le lundi 27 novembre prochain et dureront trois jours :

27 novembre, 3 hrs. — Ouverture, bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement ; Fête intime. Réunion des Anciens Elèves de l'Institution ; Reconnaissance à Saint-Sulpice et à la Commission des Sœurs Grises, comités de l'Institution et de la salle d'Asile.

8 hrs. — Concert par les élèves ; Conférence par M. Louis Bouhier, P.S.S., chapelain de l'Institution ; Ode au Vierge, M. V. Rousseau, P.S.S.

28 novembre, 9 hrs. 1-2. — Messe Pontificale par Sa Grandeur Monseigneur P. Bruchési, archevêque de Montréal. Sermon par M. H. Gauvion, P.S.S.

11 hrs. — Hommage de gratitude à Sa Grandeur Monseigneur P. Bruchési. Récit à l'adresse des Bienfaiteurs et des Amis de l'œuvre.

3 hrs. — Récital d'Orgue et Salut.

7 hrs. — Dîner des élèves servi par les Dames Patronnesses de Nazareth.

29 novembre, 9 hrs. — Messe solennelle de Requiem par Sa Grandeur Mgr M. Emard, évêque de Valleyfield, pour les religieux, les élèves et les bienfaiteurs défunts.

2 hrs. — Entretien avec les amis et les anciens élèves de l'Institution sur les moyens à prendre pour le recrutement de nouveaux élèves et pour le patronage des anciens.

3 hrs. — Bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

### PHOTOGRAPHIE ET OLIENTE

Attention ! tachez d'avoir un air agréable, une... deux... trois... Là, ça y est, c'est fini, vous pouvez reprendre votre air naturel.

# La Société d'Administration Générale

reçoit des dépôts spéciaux de pas moins de \$1,000, sur lesquels elle accorde de l'intérêt du placement fait avec les sommes déposées moins 1 pour cent de commission amenant ainsi aux déposants un intérêt de 4-1/2 pour cent.

Pour renseignements, s'adresser au Bureau de la

**SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
EDIFICE CREDIT PONCIEUR. 35 RUE SAINT-JACQUES

# Il est jugé défectueux par la Chambre de Commerce. Une commission des licences dans chaque comté

Hier après-midi, au lieu ordinaire avait lieu la réunion hebdomadaire des membres du Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal.

M. Fred. C. Larivière, président, était au fauteuil. Il avait à ses côtés, M. Armand Chaput, le vice-président, et M. le col. Labelle, 2ième vice-président. Les conseillers présents étaient MM. Jos. Fortier, Ludger Gravel, Damase Masson, Jos. Contant, H. Catelli, W. P. Boivin, secrétaire, Ad. Adlard Fortier, L. Loranger, C.R., A. H. Hardy.

Le secrétaire donna lecture d'un volumineux courrier puis le conseil adopta deux rapports : l'un du comité du Bulletin, recommandant le renouvellement de l'affirmage de l'organe de la Chambre à M. C. G. Contant ; le second, du comité de législation ayant trait à l'octroi des licences aux hôteliers de la campagne.

C'est M. Adlard Fortier qui, il y a une quinzaine de jours, souleva cette question devant la Chambre. Elle est d'un intérêt très grand pour le public voyageur. Voici, en entier, le rapport soumis par le comité de législation :

« Ce comité, ayant pris en considération les plaintes nombreuses sur le choix des hôteliers compétents, dans les campagnes, signalées par M. Adlard Fortier, croit devoir suggérer au conseil l'adoption de la résolution suivante :

« Que la Chambre de Commerce de Montréal ait d'opinion que le système actuel de faire octroyer les certificats par les conseils municipaux, est défectueux ;

« Que par son instabilité et son incertitude, il a pour effet d'empêcher les propriétaires d'hôtels d'engager les capitaux nécessaires pour maintenir les auberges et les hôteliers dans l'état

d'entretien et de confort voulus dans les districts ruraux de la Province de Québec.

« Que cette Chambre est d'opinion qu'il serait de l'intérêt du commerce et du public en général, qu'à l'avenir, les certificats pour licences d'hôtels dans les districts ruraux fussent octroyés et confirmés par des commissions de licences suivant les mêmes procédures que dans les cités de Montréal et de Québec ou par tout autre moyen que le gouvernement jugera à propos d'adopter pour modifier la loi des licences dans le sens désiré.

Ainsi qu'on peut le constater, cette question est d'une importance capitale et nul doute que le public sera très content si le gouvernement se rend au désir de la Chambre.

Il y a quelque temps une députée de la Chambre se présentait devant le premier ministre, Sir Lomer Gouin, afin de lui demander de continuer à fournir des subsides pour la construction et l'entretien des bonnes routes dans notre province. M. Gouin a répondu que l'an dernier le gouvernement avait accordé une certaine somme à cet effet et que cette année il entendait doubler le montant de l'année dernière.

Comme cette question des chemins se trouve également mentionnée dans le dernier discours du trône, à Ottawa, M. A. Hardy suggère à la Chambre de demander au gouvernement fédéral de poursuivre cette politique de bons chemins. La question est référée au comité des transports.

Avant de clore la séance, M. F. C. Larivière a demandé l'admission du Dr L. P. Grandpré comme membre de la Chambre.

Le dîner-causette aura lieu ce soir à l'arsenal du 65ième régiment. C'est M. Georges Gauthier qui sera le confère-cier.

# La Cour de Circuit A Outremont

## LE JEUNE BARREAU DESIRERAIT QUE SON AUTONOMIE FUT MAINTENUE.

A une réunion tenue hier soir, le jeune Barreau a longuement discuté la situation créée par l'encroisement des causes en Cour de Circuit. Il s'est prononcé en faveur du maintien de l'autonomie de ce tribunal, tout en s'efforçant d'obtenir pour les juges une augmentation de traitement et le droit à une pension de retraite.

L'assemblée avait été convoquée dans le but de s'occuper du rapport du comité nommé mercredi dernier sur ce sujet. Après avoir voté sur plusieurs amendements et sous-amendements, les membres adoptèrent enfin une résolution déclarant que, tout en étant favorable au principe énoncé dans le rapport au comité, ils renvoient ce rapport au comité avec l'entente que ce dernier engagera des négociations avec le Barreau de Montréal dans le but de conclure un arrangement entre les deux corps — le Barreau Senior et le Junior — au sujet des réformes à apporter à la Cour de Circuit.

Comme on le sait, le Barreau Senior propose que les juges de la Cour de Circuit soient transférés à la Cour Supérieure avec juridiction spéciale, dans les causes de la Cour de Circuit.

A l'assemblée d'hier soir, on a généralement exprimé l'opinion que ce plan était impraticable et ne rendrait pas aux difficultés actuelles. Une loi spéciale a été adoptée à Québec à la dernière session de la Législature portant de trois à six le nombre des juges. Tout ce qu'il y a à faire, c'est d'appliquer cette loi. D'autre part, l'an dernier, trois nouveaux juges de la Cour Supérieure ont été nommés par les autorités d'Ottawa pour le district de Montréal. Si le Barreau se présentait de nouveau devant les autorités fédérales avec une demande du même genre, il se produirait une forte opposition de la part des députés d'Ontario et des autres parties du pays.

On espère cependant que le comité nommé par le Barreau pour, en arriver à une entente avec les membres du Barreau de Montréal et qu'une action commune sera devenue possible quand une réunion générale aura lieu pour discuter la situation.

### Les étudiants en droit

Les élections du comité de régie de la Faculté de droit de l'Université Laval ont eu lieu hier, avec le résultat suivant :

Lucien Gendron élu président contre son adversaire M. J. P. Lacombe (du barreau Rodier et Archambault).

Vice-président.— M. Bergeron. Secrétaire.— M. Roch. (accl.) Trésorier.— M. Blanchard. Porte-drapeau.— A. Gervais. Maître de chapelle.— Jean Blouin, (accl.)

Conseiller de libre année.— M. Beaupré, (accl.)

Conseiller de 2e année.— P. J. Marand, (accl.)

Conseiller de 3e année.— Alb. Normandin.

# Terrain à \$25 le pied

La succession de Charles Lamotte a vendu hier, par l'entremise du notaire, à John Wilson McConnell, les lots 83 et 97 et les bâtisses situées au coin des rues Notre-Dame et McGill. La superficie du terrain est de 5,580 pieds carrés et le prix payé a été de \$139,000, soit \$25 le pied.

# Renversé par un auto

En traversant la rue Notre-Dame, en face de l'église Notre-Dame, hier l'après-midi, Mlle Duchesne, âgée de 22 ans, domiciliée rue Wellington, a été renversée par un auto et dans sa chute elle s'est brisée un os dans le pied droit. La jeune fille a été transportée à l'hôpital Notre-Dame dans le véhicule même qui l'avait renversée.

# Les fourgons automobiles

L'échevin Gauvin proposera au conseil que les compagnies qui vendent à la ville les fourgons-automobiles du service d'incendie soient obligées de fournir les services d'un chauffeur pendant que ces véhicules sont en circulation. De cette façon, les compagnies seront responsables de ce qui pourrait arriver. Ces chauffeurs seront payés par la Ville.

# Le désarmement des Italiens

## M. ALBAN GERMAIN DIT QU'ON N'A PAS LE DROIT DE FOUILLER LES GENS DANS LA RUE.

Le désarmement des Italiens de Montréal opéré par le chef McCalliskill, il y a deux ans, a trouvé son écho devant la Cour d'Appel, hier.

S'il s'agissait d'un nommé Nicola Pappillo qui avait été condamné à \$25.00 d'amende pour avoir porté un revolver sur lui, M. Alban Germain représentant Pappillo et déclara que son client avait été fouillé, en pleine rue, et qu'il n'avait trouvé un revolver sur lui. Cette arme lui avait été remise le jour même de l'arrestation par un conducteur du Grand-Tronc, un de ses amis.

« Conserve ce revolver, avait dit le conducteur à Pappillo, car je n'ai pas le droit de porter ce revolver. »

En demandant que la sentence du magistrat Lanctôt soit infirmée, M. Alban Germain s'est élevé contre la mesure prise à cette occasion par le chef McCalliskill au sujet du désarmement en bloc des Italiens.

« On n'a pas le droit d'appréhender les gens sans mandat d'arrestation et encore moins de les fouiller en pleine rue comme cela a été pratiqué. C'est une méthode des plus arbitraires. En terminant, M. Germain se demande ce qui surviendrait si, par exemple, les agents se mettaient à fouiller les étudiants au soir de manifestation.

Le tribunal se prononcera sur cette affaire lundi prochain.

# Au Board of Trade

## LE CONSEIL DE CETTE INSTITUTION DEMANDE LA NOMINATION D'UN AVOCAT DU MINISTRE PUBLIC QUI SERAIT CHARGÉ DE CERTAINES CAUSES.

Le Conseil du Board of Trade s'est occupé de nouveau, hier, du besoin qui se fait sentir d'un avocat du ministre public qui pourrait prendre des poursuites contre les délinquants dans les cas où l'intérêt public plutôt que les intérêts particuliers exige une poursuite. Il pourrait aussi prendre des procédures criminelles dans les cas où il n'y a pas d'avocat de la partie privée.

On a décidé de demander à Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province, d'étudier la question. Les commissaires du port avaient écrit que l'achèvement du chemin de fer élevé le long du port rend maintenant possible un service de douze mois et permet l'échange facile des wagons d'une compagnie à l'autre ; aussi que le tarif pour ce service sera de \$5 par wagon, au lieu d'être de \$12 pour le tour de la montagne.

La British Empire League, de Londres a notifié le conseil de la réunion d'une importante assemblée de manufacturiers et de commerçants, tenue au Guildhall, sous la présidence de lord Aulbarth, elle déclare que le Board of Trade de Montréal appréciera certainement l'avantage que le commerce de l'Empire Trade Mark, qui indiquera l'origine des produits de l'Empire.

# Les Mercredis de Laval

SAINT-FRANÇOIS DE SALES ET LA PREDICATION AU XVIIÈME SIECLE.

M. du Roux, hier soir à l'Université Laval, a donné une conférence jugée des plus intéressantes sur ce sujet : « Saint-François de Sales et la prédication au XVIIème siècle. »

La réunion, nombreuse et choisie, était sous la présidence de Mgr Lacombe, évêque de Québec.

« Les deux événements qui dominent tout le XVIIème siècle, — La Réforme et la Renaissance — ont amené une transformation de la prédication religieuse. Pour lutter contre la réforme, les prédicateurs catholiques durent fortifier leur science et acquérir l'art de persuader ; et l'étude des modèles de l'antiquité leur donna le goût et la mesure qui leur manquaient. Mais, avant d'en arriver à cette perfection, la prédication passe, au XVIIème siècle par un état de chaos et de confusion.

« La Réforme suscite d'abord des controverses injurieuses et ces prédictions de la Ligue, dans un langage vulgaire, répandent des idées violentes et néfastes.

« Quant à la Renaissance, elle commence par ajouter aux défauts qu'avait la prédication du Moyen-Âge, ceux de l'âge nouveau, le fatras et l'extrême débauche d'expressions et de citations d'auteurs profanes, dont s'encombrent les sermons de Pierre de Besse, de Bérault, du cardinal du Perron, sans parler de ceux qui furent encore plus.

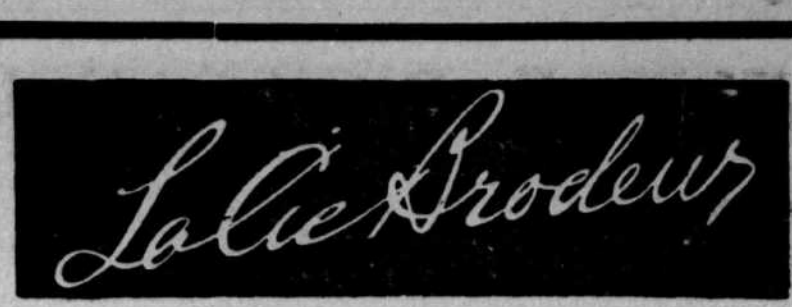
« Seul, Saint-François de Sales, malgré quelques défauts dus à son siècle, présente une première image de ce qui devait être l'éloquence sacrée. La plus grande partie de sa vie est occupée par la prédication. Il fut, dans un langage vulgaire, le réformateur de la prédication. Lui-même nous a donné les règles qu'il suivait, dans un « Epître » sur la prédication. Il applique surtout le principe qu'il préconisait : l'éloquence doit partir de l'âme : « Il suffit de bien aimer pour bien dire. »

« Son imagination charmante, remplie de spectacles qui lui offrent une nature riche et pittoresque, lui fournit des « similitudes » qui sont à son éloquence comme autant d'illustrations et lui donnent un caractère original. Il sait élever aux grands mouvements oratoires ; mais il veut surtout rester simple, accessible à tous, montrant ainsi les qualités les plus profondes d'un véritable orateur. Au milieu du XVIIème siècle, il fait bien pressager ce qui va devenir l'éloquence de la chaire. »

# Condoléances

Extrait des minutes de la Société Médicale, séance régulière du 21 nov. 1911 :

« Il est proposé par M. le Dr Raoul Masson, secondé par M. le Dr J. Décarie, que la Société Médicale de Montréal a appris avec douleur la mort d'un de ses membres, M. le Dr Dion, professeur agrégé à l'Université Laval, et prie la famille de vouloir bien accepter l'expression de ses plus sincères regrets. »



Profitez du temps proche des fêtes pour venir visiter notre superbe assortiment de VAISELLE, VERREBIE, OUTELLERIE, comprenant mille objets variés et utiles en tout temps.

**VOYEZ NOS SERVICES A DINER**

Nous offrons en ce moment un magnifique modèle en belle porcelaine blanche, avec dessins bleus, roses ou verts, or jaspé sur les bords, 93 morceaux. Ce magnifique service à 6 personnes... \$5.50

Un autre service de 93 pièces, 2 filets or, dentelle en relief, sur bel émail blanc, à... \$6.50

**SPECIAL** Service à dessin japonais, or jaspé, aux bords dentelés, 110 morceaux, pour... \$15.00

**VOYEZ NOS LAMPES**

Notre rayon de lampes est complet. Nous avons des lampes à tous prix et pour satisfaire tous les goûts.

Rien de plus joli qu'une lampe en porcelaine avec abat-jour assorti et fleuri. Nos prix varient de... \$1.50 à \$7.50

**SPECIAL** Lampe avec abat-jour blanc de 13 pouces, modèle spécial, très large, en plâtre, pour... \$1.95

**SONGEZ AUX FÊTES**

Si vous avez un cadeau à faire offrir un objet utile. Nous en avons des milliers qui vous conviendront.

ARTICLES DEPUIS 50c JUSQU'À \$50.00

Vous pouvez dès maintenant venir faire votre choix et faire mettre de côté les objets que vous désirez.

Nos trois Magasins de Détail sont Ouverts les Lundis et Samedis Soirs

327 RUE ST-LAURENT  
533 S<sup>TE</sup> CATHERINE EST  
1827 S<sup>TE</sup> CATHERINE EST

**Magasin de Gros : 86 rue St-Pierre**

# Vallières

ANGLE SAINTE-CATHERINE ET MONTCALM

**49c VENDREDI et SAMEDI 49c**

Venez choisir de magnifiques Chapeaux, formes les plus nouvelles et toutes les nuances à la mode. En FEUTRE et SOIE. Rien de plus approprié pour la saison. Valeurs de \$1.00 à \$3.00

**TRES SPECIAL**  
**Vendredi et Samedi 49c**

# Dans le Monde Ouvrier

travers la Nouvelle-Angleterre. M. Campeau se dit enchanté de son voyage et il dit que l'organisation ouvrière de Montréal n'a rien à envier aux organisations américaines et surtout celles où les nôtres sont particulièrement intéressés.

M. Campeau nous promet de nous donner bientôt ses impressions de voyage et quelques-unes des observations qu'il a pu faire du mouvement ouvrier là-bas.

**DECLARATION INTERESSANTE**

Au sujet de la loi des conflits ouvriers, dont certains ouvriers de l'ouest, par exemple, d'accord et cela avec certains patrons demandent le rappel, un des officiers les plus en vue du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal a fait, hier soir, la déclaration suivante :

« Des ouvriers isolés, assez nombreux cependant, mais qui n'ont jamais voulu se servir de cette loi, en demandent le rappel. Je ne connais pas une organisation ouvrière qui, en corps, en ait demandé encore le rappel. Et pour quoi se priver des avantages d'une loi qui, si elle ne donne pas satisfaction à tout le monde, du moins ne nuit à personne ? » s'appuyant sur le fait que la loi Lemieux avait réussi à faire régler sans trouble, 86 pour cent des conflits ouvriers, il cita la statistique suivante des grèves qui ont éclaté dans différents pays :

Durant les six années antérieures à l'existence de la loi Lemieux, il y a eu au Canada, 714 grèves, qui ont arrêté pour leur travail 140,000 employés, et qui ont constitué une perte de 2,500,000 jours d'ouvrages dans la puissance productive du pays.

En Angleterre, durant les 10 dernières années, 2,000,000 d'ouvriers furent impliqués dans les grèves, faisant perdre à l'industrie 40,000,000 de jours d'ouvrage. En France, de 1890 à 1895, il y eut 8,750 grèves ; en Allemagne, durant la même période, 11,000 grèves ; aux Etats-Unis, de 1881 à 1905, on compte que près de 7,500,000 ouvriers furent impliqués dans les grèves. La loi Lemieux, ou, si l'on préfère, le PRINCIPE de la loi Lemieux, devrait être respecté infiniment tant dans les rangs des patrons que parmi les ouvriers. »

# GRAND EUCHE.

Le club ouvrier du Quartier Laurier-Sud donnera un grand eucbe jeudi prochain, 30 novembre à la salle municipale de St-Louis, angle St-Laurent et Avenue Laurier. Le prix du billet est de 25 cents seulement et l'on nous dit qu'une cinquantaine de magnifiques prix ont déjà été reçus pour cette soirée d'amis qui promet d'être intéressante.

**UNE AUTRE FÊTE.**

Qu'on n'oublie pas que c'est mercredi prochain le 29 novembre que les Dames Auxiliaires du Club Partir Nord donneront leur deuxième eucbe annuel à la salle du club, 714 rue Cowan, coin de la rue Beaubien, Boulevard St-Denis.

Ce eucbe sera au bénéfice des pauvres de cette partie de la ville.

# COLPORTEURS DE FRUITS.

Les colporteurs de fruits, membres de l'union, ont fait comme suit l'élection de leurs officiers : président, R. Renaud, réclut ; vice-présidents, R. Gibault et F. Desautels ; secrétaire-financier, C. Lachapelle ; secrétaire-trésorier, Jos. Lamoureux.

**LA GRÈVE CHEZ KELLERT.**

L'établissement H. Kellert & Sons est fermé et n'ouvrira ses portes que lundi prochain. On avisera alors à remplacer les ouvriers grévistes qui n'auront pas repris leur travail.

# Notre Page Féminine

## Lettre de Fadette

En ces courtes journées de novembre, l'ombre, en s'appesantissant sur la ville, semble en chasser la joie et faire sortir toute sa lassitude et toute sa misère! En va dans la nuit, accablée soi-même de la fatigue de ces pauvres gens qui se bousculent aux coins des rues et les grappes humides accrochées aux tramways nous font soupçonner: "Jamais, jamais on ne réussira à transporter chez eux tous ces travailleurs qui n'ont plus!"

Elle paraît si dure la vie de ces pauvres êtres dont la journée, commencée avant le lever du soleil, se continue dans les fabriques, les ateliers, les magasins pour se terminer dans cette bousculade affolée de six heures.

Hier soir, j'étais halée de les voir tant courir! Notre-Dame, à deux pas, n'aurait la sérénité de son abri, je m'y réfugiais.

Un parfum d'encens flottait encore dans l'air; à la clarté diffuse des lumières isolées qui piquaient l'obscurité de petites étoiles, on apercevait les groupes dispersés dans la vaste nef, et dans le silence recueilli on percevait le bruit des pas amortis, et comme un murmure de prières, de glissement de chapelot, de soupirs, et, tout près de moi, je distinguai des sanglots.

Si près, que je saisis la silhouette de la jeune femme élégante dont le bruissement soyeux avait attiré mon attention dès son entrée.

Elle pleurait désespérément comme on pleure devant l'irréparable. Elle n'était pas en noir, mais n'y a-t-il pas des morts plus tristes que celles qui nous revêtent de deuil?

Et je pensais, remplie de pitié, que parmi les affairés et les fatigués que je plaignais tout à l'heure, plusieurs peut-être avaient jeté un regard d'envie sur cette jolie femme riche, qui passait légère à travers leurs groupes pressés. Dans un instant elle sortirait d'ici, la tête haute, cachant sous un masque serene le chagrin refoulé dans les profondeurs de son âme. Car il lui faut parader, tenir son rang, jouer la comédie du bonheur, et sa vie est probablement plus compliquée et plus difficile que celle de la petite employée qui s'est exclamée: "Est-elle chanceuse, celle-là!"

Et dans l'église, de plus en plus déserte, je restai longtemps, triste de tant de douleurs condoyées, mais singulièrement illuminée de la conviction que tout est bien ainsi, et que toutes les vies seront endurables aussi longtemps que nous jetterons nos angoisses et nos désespoirs aux pieds de Dieu qui les attend et qui veut que nos âmes ne puissent être profondes et belles qu'à la condition d'être creusées par les larmes et transformées par le travail et la souffrance.

FADETTÉ.

## Ecoutez la Chanson

Ecoutez la chanson bien douce  
Qui ne pleure que pour vous plaire,  
Elle est discrète, elle est légère:  
Un frisson d'eau sur de la mousse!

La voix vous fut connue (et chère!) :  
Mais, à présent, elle est voilée  
Comme une veuve désolée,  
Pourtant comme elle est encore fière,

Et dans les longs plis de son voile.  
Qui palpète aux brises d'automne  
Cache, et montre au coeur qui s'étonne  
La vérité comme une étoile.

Elle dit, la voix reconnue,  
Que la bonté c'est notre vie,  
Que de la haine et de l'envie  
Rien ne reste, la mort venue.

Elle parle aussi de la gloire  
D'être simple sans plus attendre,  
Et de noces d'or et du tendre  
Bonheur d'une paix sans victoire.

Accueillez la voix qui persiste  
Dans sa naïf épithalame,  
Allez, rien n'est meilleur à l'âme  
Que de faire une âme moins triste!

Elle est "en peine" et "de passage,"  
L'âme qui souffre sans colère,  
Et comme sa morale est claire...  
Ecoutez la chanson bien sage.

Paul VERLAINE.

## EDUCATION

### LES PETITS

Dans la distribution des récompenses il faut avoir du tact et de la discrétion. Il faut se garder, par exemple, de permettre aux enfants, à titre de récompense, de poser des actes blâmables.

Tel père qui veut manifester sa satisfaction, autorise ses fils, un bambin de 8 ans, à fumer une cigarette.

Telle mère, pour récompenser sa fille, lui donne bijoux et rubans inutiles et cultive ainsi sa vanité naissante.

Une autre mère encore, heureuse de la bonne conduite de ses enfants, les gâte de friandises.

Il faut poser en principe, qu'on ne doit jamais flatter le défaut dominant, ni aucun défaut des enfants.

Les parents, se rendant compte du danger de ce procédé croient s'excuser en songeant: "qu'une fois n'est pas coutume..."

Qu'ils prennent garde!

En éducation, il n'est jamais vrai de dire: "une fois n'est pas coutume". On peut dire parfois: "une fois n'est pas encore coutume", et en ce qui regarde les enfants, on peut croire "qu'une fois, c'est déjà coutume."

L'enfant n'oublie pas, n'oublie jamais une faiblesse qui lui est profitable.

En songeant aux concessions qu'on lui accorde, il se rend compte, — et il est logique, — que d'autres concessions semblables sont possibles. Ces concessions lui essaiera de les obtenir et la coutume s'implantera.

Rien n'est plus déplorable que d'entendre des parents dire à leurs enfants: "Veux-tu faire telle chose, tu aurais telle récompense."

On prépare ainsi l'enfant à apprendre à se vendre.

N'est-elle pas typique cette parole d'un enfant dont une de mes amies me garantit la parfaite authenticité:

— Dis, petite mère, aurai-je des tresses cette année?

— Mais oui, mon chéri, si tu es bien sage.

— Et que me donneras-tu?

— Tu es trop curieux! Sois sage d'abord, tu verras plus tard.

— Non, dis-le moi de suite, que je voie si ça vaut la peine d'être sage.

Récompensez peu, récompensez à propos et n'en parlez pas d'avance: la récompense ne porte vraiment que lorsqu'elle n'est pas prévue: "il la faut sanction et non but."

D'un autre côté, on courrait risque de décourager les enfants, si on ne les louait pas quand ils font bien: remarquons le moindre petit effort, la plus petite preuve de bonne volonté, et encourageons-les à la renouveler, non à cause d'une récompense possible, mais parce que c'est beau de se vaincre, d'être laborieux, droit, patient, etc.

## Notre Album

L'homme ne se sent vivre que quand il se contrarie.—Doudan.

Les plus belles vies sont celles qui renferment plus d'absolu.—Jean Bertheroy.

O la vile chose et abjecte que l'homme s'il ne s'élève au-dessus de l'humanité.—Nietzsche.

Souffrir sans aimer, c'est le dernier des supplices, mais souffrir en aimant et pour ce qu'on aime, c'est joie et triomphe.—H. Perreye.

Rien ne grandit l'homme comme de ne pas chercher la gloire, et de ne pas faire ce que tout le monde ferait à sa place.—Lacordaire-Lettrés.

Il importe moins de transformer sa vie que de l'apercevoir, car elle se transforme dès qu'on l'aperçoit.—Maurice Maeterlinck.

## Bibliographie

Le jardin fermé, par Mme Marc Helys. Dans ce joli livre, Mme Marc Helys nous révèle la femme turque au moment unique de son histoire, où, sans s'être encore délivrée des contraintes et des superstitions séculaires de sa vie orientale, elle commence à subir les influences de l'Occident. Cette enquête est venue à son heure au lendemain d'une révolution qui modifiera peut-être queques-unes des conditions extérieures de son existence, mais dont les conséquences n'en atteindront l'essentiel que bien plus tard.

Il ne faut pas se le dissimuler, la femme turque restera longtemps encore telle qu'on la voit dans le Jardin fermé, avec une âme que se disputent deux civilisations.

Marc Helys a vécu en Turquie. Grâce à de nombreuses relations et à de précieuses amitiés, elle a pu pénétrer dans l'intérieur de la société de Stamboul, surprendre le secret de ces milieux jusqu'ici fermés, connaître les aspirations souvent contradictoires des jeunes filles et des jeunes femmes, recueillir des confidences et soulever le voile de bien des drames obscurs.

Son livre est l'histoire morale d'une époque de transition. L'observation y est toujours piquante, l'anecdote savoureuse et suggestive. Rien de plus vrai et de plus satisfaisant ne nous a été offert sur l'Orient dans ces dernières années.

Et c'est écrit de manière exquise, avec un parfait sentiment des nuances, une rare vérité de tons. Certaines pages comme la première lecture de la jeune musulmane sont vraiment à relire.

UNE MÈRE

## Sully Prudhomme

Un jour dans un baquet, Gaston Paris disait à Sully Prudhomme, son ami: "Vous avez mérité la sympathie et la reconnaissance de tous ceux qui lurent vos vers dans leur jeunesse: vous les avez aidés à aimer!"

Le mot était très juste, il donne le secret du culte que vouèrent tant d'âmes à ce poète délicat. S'il ne fut pas, comme Hugo, un chef de peuples, une manière de Tyrte démocrate, il exerça une influence profonde, mystérieuse, attirante sur bien des âmes. Moins populaire, il fut plus aimé. Il avait, en effet si bien senti la mission du poète: savoir traduire ce qui s'agitait vaguement en nous, donner un sens à ce qui confusément nous endeuille ou nous fait sourire. Il avait su aider à aimer, c'est-à-dire avec une douce sincérité, une serene douceur et une piété un peu mystique, nous faire comprendre le sens de la vie. Savoir comprendre est aussi savoir aimer: il fut un confident discret et doux, parce qu'il avait su deviner ce qui s'agitait au fond des âmes; il sut être un consolateur aimé, parce qu'il avait cette délicatesse d'âme qui sait si bien trouver les mots qui bercent, les baumes qui cicatrisent.

Après le grand orchestre du sonnet Hugo et les doléances des romantiques poitrinaires par conviction, les grands loquents blasphèmes de Vigny, tandis que les Parnassiens se miraient dans un stoïcisme de commande, et que les jeunes exhalèrent leur pessimisme en pathos bariolé, Sully Prudhomme s'élevait peu à peu à une sorte d'optimisme philosophique fait de psychologie pénétrante et de délicate bonté.

Né à Paris le 16 mars 1839, Sully Prudhomme avait d'abord préparé l'École Polytechnique, mais la faiblesse de sa vue l'obligea à renoncer à ce projet. Il s'essaya à l'industrie, dans l'usine Schneider au Creusot, mais le futur poète n'était nullement marqué pour coopérer à la construction des locomotives: il se fit étudiant en droit et clerc de notaire. Pendant plusieurs années, il vécut pauvre et studieux repassant le code civil et faisant son apprentissage de la vie; il connut la douleur des déceptions intimes, la souffrance des rêves envolés, et peu à peu, dans cette âme éprise d'idéal, élevée par la douleur, rendue plus délicate par la mélancolie, naissait la fleur qui ne s'épanouit que sur les nobles cimes, la poésie. Un héritage vint à propos lui permettre de dire adieu aux cartonniers de l'étude, et de se livrer tout entier à la littérature.

En 1865 parurent les "Stances et Poèmes", c'est là que se trouvait ce "Vase brisé" qui fit le succès de l'auteur et du livre. Les "Epreuves" fut publié au lendemain d'un voyage en Italie.

Après 1870, il publia "Les Solitudes, Impressions de guerre, Les Destinées, Vaines tendresses, la Justice et le Bonheur". En 1881, le poète entra à l'Académie Française, en 1901, la Suède lui décerna le prix Nobel.

Depuis longtemps on n'avait plus de lui que quelques pièces courtes, quelques "Réflexions sur l'art des Vers". Il avait à lutter depuis quelques années déjà contre la souffrance physique. Retiré dans sa modeste et charmante villa de Chatenay, il consacrait encore quelques heures chaque jour à son travail. C'est là qu'il termina son bel ouvrage sur Pascal et qu'il écrivit son Testament philosophique.

Il mourut en 1907.

## RECETTE

### OMELETTE LENA

Détail: 3 oeufs, 4 cuillérées à table de sucre, 1-2 citron rapé, 2 cuillérées à table de beurre.

Séparer les blancs des jaunes; remuer les jaunes avec le beurre jusqu'à ce que le mélange soit bien laiteux; ajouter la farine en la tamisant, puis le zeste de citron. Battre les blancs, les ajouter à la première préparation.

Bourrer une poêle à omelette, y mettre cette pâte, l'étendre également et faire cuire à four modéré.

Lorsque l'omelette est bien prise et de belle couleur la tourner sur un plat chaud; étendre dessus une confiture ou une gelée; la rouler, la saupoudrer de sucre et servir aussitôt.

Tante POT-AU-FEU.

## Echos et variétés

### LA MODE POUR CHIENS

Voici les modes de la saison pour les chiens londoniens: costume tailleur pour visites et thé, avec jaquettes en veau marin pour la voiture et l'automobile. Une poche sur le côté pour contenir le mouchoir de satin dont la couleur doit correspondre à la couleur des ornements du chapeau de la maîtresse. Le bleu, le rose et le rouge vont fort bien aux chiens noirs. Le bleu pâle flatte les bleus, et toutes les couleurs sont bonnes pour les terriers, sauf le vert.

La coiffure doit être choisie avec soin, car l'apparence d'un bel animal, comme celle d'une jolie femme, peut souffrir d'une mauvaise coiffure.

Comme parfum, celui que la maîtresse se préfère.

Presque rien de nouveau en fait de bijouterie pour la saison. Le collier orné de pierres fines est toujours de mode; mais le soir, il faut des bracelets aux pattes de devant.

Plus de bottines ni de souliers, on a constaté que leur usage élargissait le bas des pattes.

Ces balivernes, débitées sérieusement par un grand journal de modes, semblent venir en ligne droite de chez les Romaines de la décadence.

### LE MOUCHOIR

C'est à Louis XVI, paraît-il, que nous devons le mouchoir de poche carré. Avant lui, il y en avait de rectangulaires, de ronds, d'oblongs, etc.; la forme en variait même suivant les pays. Un jour, à Trianon, la reine Marie-Antoinette fit remarquer qu'il serait infiniment plus esthétique de donner aux mouchoirs une forme carrée. Louis XVI approuva et le 2 janvier 1785 paraissait un décret qui disait: "La longueur des mouchoirs, qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur..."

La Révolution vint et s'acharna à détruire tout ce qui pouvait rappeler la royauté. Elle respecta pourtant la quadrature du mouchoir!

## Retraite

La retraite des Enfants de Marie du Gesù commencera le 26 novembre au soir pour se terminer le dimanche suivant. Elle sera prêchée par le R. P. Prince, S.J.

Les dames et demoiselles sont invitées de suivre ces exercices.

### ILLUSIONS MATEERNELLES

—Mon fils sera un grand artiste. Imaginez-vous qu'il veut apprendre la flûte pour s'accompagner en chantant.

## La mort de Bossuet

La "Gazette de France" du 19 avril 1704 annonçait en ces termes la mort de Bossuet:

"Mre Jacques Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, Conseiller d'Etat ordinaire, premier Aumônier de Madame la Duchesse de Bourgogne, Conservateur des Privilèges de l'Université de Paris, Supérieur du Collège Royal de Navarre, un des Quarante de l'Académie Française, cy-devant Précepteur de Monseigneur le Dauphin, et premier Aumônier de Madame la Dauphine, mourut ici le 11 de ce mois en sa soixante-dix-huitième année, après une longue maladie. Les services qu'il a rendus à l'Eglise, particulièrement par ses excellents Ouvrages pour défendre la Foy Catholique contre les anciennes et les nouvelles erreurs, lui ont acquis l'estime universelle, et l'ont rendu sa mémoire aussi illustre dans ces siècles à venir, que sa réputation avait été grande dans la nôtre."

"Le Roy a donné l'Abbaye de Saint-Jacques de Beauvais, qu'avait le feu Evêque de Meaux, à l'Abbé Bossuet, son neveu; la charge de premier Aumônier de Madame la Duchesse, Evêque de Seais, et la place de Conseiller d'Etat ordinaire à l'Archevêque de Sens."

La "Gazette de France" possède le privilège unique d'avoir, pendant près de trois siècles déjà, enregistré les fastes de la France.

## UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR

Le manteau long est le modèle le plus pratique pour les temps froids. Le modèle illustré ici est de coupe sac en avant, avec plis au centre dans le dos, cousu à la taille. La partie décorative, c'est le collet et les revers élégants qui ne se terminent qu'au point de fermeture du manteau.

Le drap sans envers, la chevrote ou le velours feront un joli vêtement de ce modèle. Le patron 5632 est taillé en grandeur pour fillette de 6 à 12 ans. La taille moyenne exige 2 verges de tissu de 54 pouces, avec 2 verges 5-8 de biais.

On peut se procurer le patron ci-dessus en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Remplir le coupon ci-dessous, et retourner au DEPARTAMENT DES PATRONS AU "DEVOIR", 71a rue St-Jacques Montréal.

Presque rien de nouveau en fait de bijouterie pour la saison. Le collier orné de pierres fines est toujours de mode; mais le soir, il faut des bracelets aux pattes de devant.

Plus de bottines ni de souliers, on a constaté que leur usage élargissait le bas des pattes.

Ces balivernes, débitées sérieusement par un grand journal de modes, semblent venir en ligne droite de chez les Romaines de la décadence.

C'est à Louis XVI, paraît-il, que nous devons le mouchoir de poche carré. Avant lui, il y en avait de rectangulaires, de ronds, d'oblongs, etc.; la forme en variait même suivant les pays. Un jour, à Trianon, la reine Marie-Antoinette fit remarquer qu'il serait infiniment plus esthétique de donner aux mouchoirs une forme carrée. Louis XVI approuva et le 2 janvier 1785 paraissait un décret qui disait: "La longueur des mouchoirs, qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur..."

La Révolution vint et s'acharna à détruire tout ce qui pouvait rappeler la royauté. Elle respecta pourtant la quadrature du mouchoir!

Le drap sans envers, la chevrote ou le velours feront un joli vêtement de ce modèle. Le patron 5632 est taillé en grandeur pour fillette de 6 à 12 ans. La taille moyenne exige 2 verges de tissu de 54 pouces, avec 2 verges 5-8 de biais.

On peut se procurer le patron ci-dessus en envoyant 10 cents au bureau de ce journal.

Les lectrices du "Devoir" peuvent obtenir ces patrons aux conditions suivantes: Remplir le coupon ci-dessous, et retourner au DEPARTAMENT DES PATRONS AU "DEVOIR", 71a rue St-Jacques Montréal.

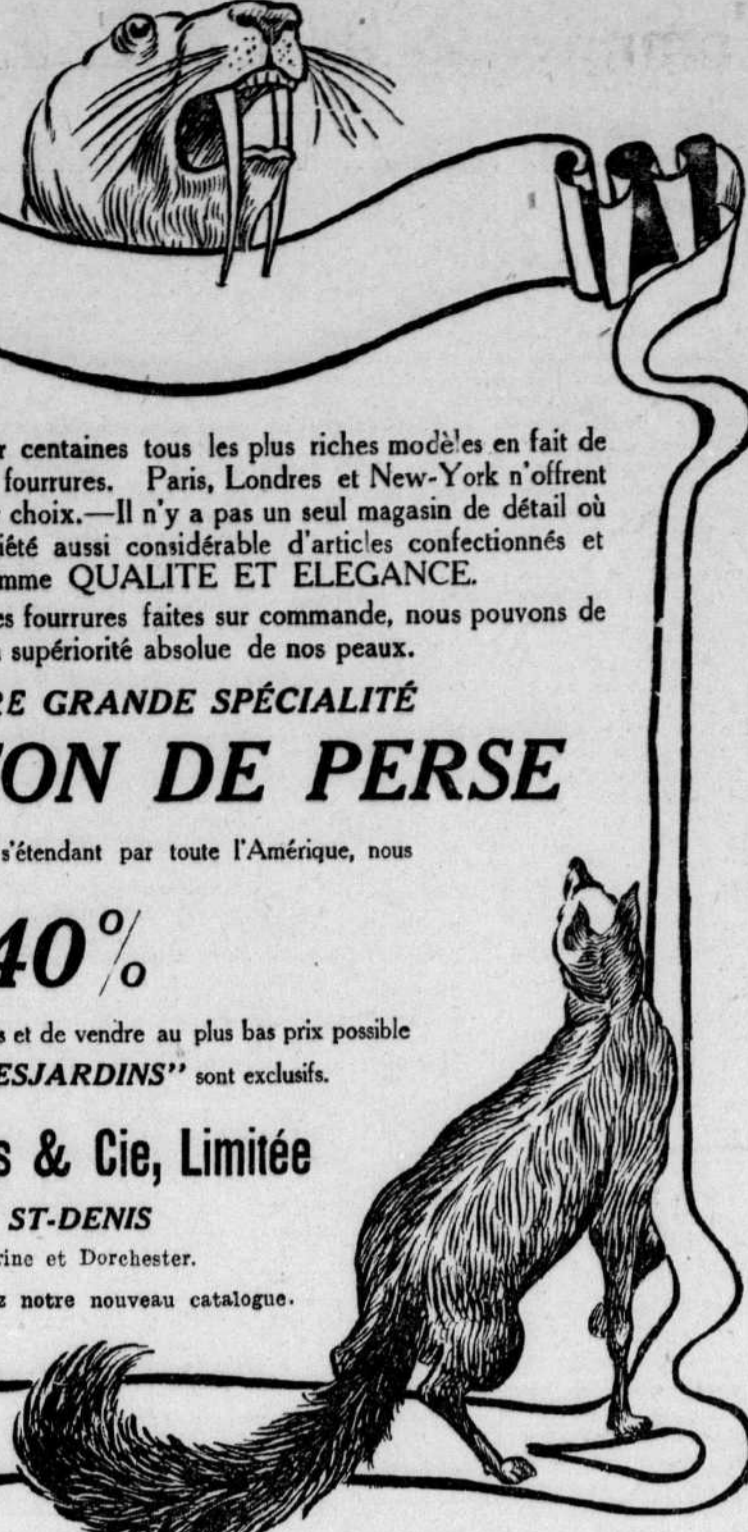
Presque rien de nouveau en fait de bijouterie pour la saison. Le collier orné de pierres fines est toujours de mode; mais le soir, il faut des bracelets aux pattes de devant.

Plus de bottines ni de souliers, on a constaté que leur usage élargissait le bas des pattes.

Ces balivernes, débitées sérieusement par un grand journal de modes, semblent venir en ligne droite de chez les Romaines de la décadence.

C'est à Louis XVI, paraît-il, que nous devons le mouchoir de poche carré. Avant lui, il y en avait de rectangulaires, de ronds, d'oblongs, etc.; la forme en variait même suivant les pays. Un jour, à Trianon, la reine Marie-Antoinette fit remarquer qu'il serait infiniment plus esthétique de donner aux mouchoirs une forme carrée. Louis XVI approuva et le 2 janvier 1785 paraissait un décret qui disait: "La longueur des mouchoirs, qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur..."

La Révolution vint et s'acharna à détruire tout ce qui pouvait rappeler la royauté. Elle respecta pourtant la quadrature du mouchoir!



**NOUS** étalons par centaines tous les plus riches modèles en fait de confections en fourrures. Paris, Londres et New-York n'offrent pas de meilleur choix.—Il n'y a pas un seul magasin de détail où vous trouverez une variété aussi considérable d'articles confectionnés et d'une si haute valeur comme **QUALITE ET ELEGANCE.**

Si vous préférez des fourrures faites sur commande, nous pouvons de même vous assurer de la supériorité absolue de nos peaux.

**NOTRE GRANDE SPÉCIALITÉ**  
**MOUTON DE PERSE**

Notre immense débit s'étendant par toute l'Amérique, nous permet de toujours donner

**40%**

de mieux que partout ailleurs et de vendre au plus bas prix possible  
Les styles chez "DESJARDINS" sont exclusifs.

**Chas. Desjardins & Cie, Limitée**  
130 RUE ST-DENIS  
Entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester.  
Demandez notre nouveau catalogue.

**De Succès en Succès**

**LE CORSET**  
**E. T. "à la Déesse"**

a aujourd'hui atteint le premier rang. L'Élégance suprême de sa coupe merveilleuse, le rend incomparable.

**Incroyable Sensation**

Nous venons de créer un nouveau modèle, tout particulièrement attrayant. Le nouveau Corset s'appelle

**"REINE MARIE"**

et se vendra partout \$1.00  
Ce Corset compare avantageusement avec les corsets de \$1.50 ou \$2.00 de toute autre fabrication. En outre une jolie bouteille de parfum est offerte en prime avec chaque Corset. Demandez partout le Corset "REINE MARIE" à \$1.00 et exigez la prime.

**E. T. Corset Company Limited,**  
St-Hyacinthe, Qué. 8 rue Ste-Hélène, Montréal, P.Q.  
77, rue York, Toronto, Ont. 126 rue Laliberté, Québec, Qué.

**LES Gants Perrin**

UNE BOÎTE ASSORTIE DE  
**GANTS PERRIN**

Le cadeau chic pour Noël et le Jour de l'An.

**Aux Jeunes!**

**N'OUBLIEZ PAS L'ATELIER DU "DEVOIR" POUR VOS LETTRES DE FAIRE PART, CARTES DE VISITE ET D'INVITATION.**

**Le Devoir**  
DEPARTAMENT DES IMPRESSIONS 111  
71a, St-Jacques  
TEL. MAIN 7461

Nous sommes aussi outillés pour tous les genres de travaux, pour hommes d'affaires et de professions.

Envoyez ce coupon après que vous aurez rempli le DEPARTAMENT DES PATRONS AU "DEVOIR", avec 10 cents, soit en timbres ou en argent et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

**COUPON**

Département des Patrons au "Devoir".  
Ecrivez lisiblement.

PATRON No. 5632

Nom.....

No.....

Ville.....

Mesure du buste.....

De taille.....

Quand vous désirez un patron soit pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure; mentionnez l'âge seulement.

# Commission de Législation La Révolution en Chine

### Le charroyage du charbon. --- Les sirènes d'automobiles. Les glaciers municipaux. --- Les maisons insalubres. Le pouvoir d'emprunt.

La commission de législation a réuni hier soir la demande de la "George Hall Coal Company" de faire un règlement en vertu duquel ce serait un délit de recevoir du charbon sans accepter un billet qui en constate la quantité. Les échouins ont jugé que c'était s'attaquer aux acheteurs qui n'auraient réellement commis aucun délit et permettre au charroyeur malhonnête de se tirer d'affaire.

La commission s'est rendue à la demande du chef Tremblay qui veut restreindre l'usage des sirènes au service d'incendie, mais elle n'a pas voulu approuver sa proposition d'envoyer au pénitencier les sonneurs de fausses alarmes.

Il n'a pas fallu une longue discussion pour qu'on se décide en faveur de l'établissement de glaciers municipaux, tel que proposé par le Conseil des Métiers et du Travail. Il ne s'agit pour l'instant que d'obtenir l'autorisation de la législature. Les représentants de la classe ouvrière, sont d'avis que la Ville devrait avoir le pouvoir de louer des glaciers à la glace aux pauvres à des prix modérés.

Les commissaires voudraient que la Ville ait le pouvoir de mettre ces maisons sales en quarantaine jusqu'à ce qu'elles soient nettoyées.

La commission de législation a émis l'avis que ce serait là une mesure plutôt extrême, mais qu'il fallait tout de même faire quelque chose. Le bureau légal a été prié de donner son avis.

L'échevin Lavallée a proposé de réduire le pouvoir d'emprunt de la Ville de 15 à 7 pour cent et d'établir un fonds d'amortissement de 10 pour cent.

Le contrôleur des finances a montré comment ce fonds d'amortissement finirait par étendre la dette municipale. Si par exemple l'augmentation de valeur de la propriété était cette année de \$30,000,000, le pouvoir d'emprunt serait de \$7,500,000 avec un intérêt de \$300,000, à 4 pour cent. En réduisant la limite à 12 pour cent, l'emprunt serait de \$6,000,000 et l'intérêt de \$720,000. Le total se monterait à \$6,720,000. Le total se monterait à \$6,720,000. Le total se monterait à \$6,720,000.

Les commissaires voudraient que la Ville ait le pouvoir de louer des glaciers à la glace aux pauvres à des prix modérés.

Les commissaires voudraient que la Ville ait le pouvoir de mettre ces maisons sales en quarantaine jusqu'à ce qu'elles soient nettoyées.

La commission de législation a émis l'avis que ce serait là une mesure plutôt extrême, mais qu'il fallait tout de même faire quelque chose. Le bureau légal a été prié de donner son avis.

L'échevin Lavallée a proposé de réduire le pouvoir d'emprunt de la Ville de 15 à 7 pour cent et d'établir un fonds d'amortissement de 10 pour cent.

Le contrôleur des finances a montré comment ce fonds d'amortissement finirait par étendre la dette municipale. Si par exemple l'augmentation de valeur de la propriété était cette année de \$30,000,000, le pouvoir d'emprunt serait de \$7,500,000 avec un intérêt de \$300,000, à 4 pour cent. En réduisant la limite à 12 pour cent, l'emprunt serait de \$6,000,000 et l'intérêt de \$720,000. Le total se monterait à \$6,720,000. Le total se monterait à \$6,720,000. Le total se monterait à \$6,720,000.

trouve dont les habits et la tête sont couverts de parasites, et tous les conseils des médecins inspecteurs ne serviraient à rien, tant que les maisons qu'habitent les enfants seront aussi sales.

Les commissaires voudraient que la Ville ait le pouvoir de mettre ces maisons sales en quarantaine jusqu'à ce qu'elles soient nettoyées.

La commission de législation a émis l'avis que ce serait là une mesure plutôt extrême, mais qu'il fallait tout de même faire quelque chose. Le bureau légal a été prié de donner son avis.

L'échevin Lavallée a proposé de réduire le pouvoir d'emprunt de la Ville de 15 à 7 pour cent et d'établir un fonds d'amortissement de 10 pour cent.

Le contrôleur des finances a montré comment ce fonds d'amortissement finirait par étendre la dette municipale. Si par exemple l'augmentation de valeur de la propriété était cette année de \$30,000,000, le pouvoir d'emprunt serait de \$7,500,000 avec un intérêt de \$300,000, à 4 pour cent. En réduisant la limite à 12 pour cent, l'emprunt serait de \$6,000,000 et l'intérêt de \$720,000. Le total se monterait à \$6,720,000. Le total se monterait à \$6,720,000. Le total se monterait à \$6,720,000.

## ON TENTE D'ASSASSINER YUANG-SHI-KAI. ON CRAINT LES ALLEMANDS.

Pékin, 23.—La situation s'embrouille tous les jours un peu plus, autour du trône vacillant.

Ce matin, les journaux chinois annoncent qu'on a tenté d'assassiner le premier ministre, Yuan Shi Kai, lundi dernier. Le premier ministre a été sorti plus qu'entouré d'une escorte. L'ancien ministre des Postes et Communications, Tang Shao Yi, est revenu à Pékin; il a recommandé à Yuan d'y aller tranquillement dans le rétablissement de l'ordre.

Le président de la république de Shan Tung a envoyé un nouveau message demandant l'abdication du trône, et Yuan a répondu, disent les journaux indignés: "Surveillez les Allemands!"

Une dépêche de Pékin dit que, non seulement le gouverneur de Tai Yuan Yi a été assassiné, mais aussi sa femme et ses deux fils. Le Yamen a été brûlé, le quartier mandchou entièrement détruit et la ville entière mise à sac.

Le gouvernement chinois aussi bien que les chefs révolutionnaires ont grand peur de l'intervention des puissances.

Les rebelles s'avancent sur terre et sur mer en vue de livrer la bataille décisive à Nankin. Plusieurs navires qui étaient à Ching King sont partis aujourd'hui pour Nankin. Environ 20,000 hommes sont actuellement en marche vers les positions ennemies. La majorité de ces troupes rebelles sont, paraît-il, bien disciplinées et bien entraînées.

Nankin, 23.— Les révolutionnaires font de grands préparatifs pour le bombardement de Nankin. Ils attendent, avant de donner le signal de l'attaque, l'arrivée de dix navires de guerre qui sont en route.

Un corps d'éléphants du général Chang a occupé hier une section du chemin de fer, à quatre milles de la ville. Jusqu'à présent, cette ligne avait été considérée comme sûre.

Cinq mille hommes sont fortement retranchés dans Nankin. L'ancien ambassadeur de Chine au Japon, Tsoo, qui est un ami intime du général, a été chargé de lui conseiller de se rendre, mais Chang tient bon et ne veut rien entendre.

Il a tout au moins, jusqu'ici, arrêté

le massacre de ceux qui se sont fait complices et a promulgué un décret promettant la vie sauve aux Chinois de toutes races. Il garantit aussi protection à la Croix Rouge.

UN AVIS AUX ETRANGERS

Shanghai, 23.— Wu Ting-Fang, le ministre des affaires étrangères, a notifié les consuls étrangers de ce que le bombardement de Nankin va commencer sous peu. Il leur conseille de faire quitter la région à leurs nationaux.

Une banque centrale républicaine a été organisée ici, avec un capital de 5,000,000 de Taels. Elle a émis des billets qui ont été acceptés d'emblée dans tous les magasins chinois.

L'EMPRUNT ANGLO-ALLEMAND

Londres, 23.— On n'a aucune crainte ici quant à l'emprunt Anglo-Allemand contracté par le Cgsteo Empire et dont l'intérêt mensuel n'a pas été payé. Le coup semestriel n'est dû qu'en avril prochain et tout l'emprunt est garanti par les douanes maritimes. Il sera payé ponctuellement.

Les deux partis sont aussi anxieux l'un que l'autre d'éviter l'intervention étrangère et quoi qu'il arrive les porteurs d'obligations peuvent se rassurer. Leurs fonds sont en sûreté.

Autre garantie le gouvernement chinois a donné ordre de déposer dans les banques étrangères, un crédit des créanciers étrangers de l'emprunt, les fonds provenant de la perception des taxes douanières et l'indemnité de la campagne des Boxers.

LA GUERRE AUX ETRANGERS

(Spécial au "Devoir")

Pékin, 23.— Il paraît que le massacre des étrangers continue dans le Shou Si, où plus de 2000 Mandchous ont été aussi mis à mort.

Des blessés auraient également été assassinés dans le Yunnan.

Cinq mille cadavres jonchent encore le champ de bataille de Hankow à la suite des deux jours de combat qui ont eu lieu dernièrement.

Ses dénégations et ses protestations d'innocence ont été réduites à néant hier l'après-midi, par une confession complète et véridique cette fois. Interrogé dans le cours de l'avant-midi, comme nous le rapportions hier, Cummings prétendit avec le plus grand calme du monde qu'il n'avait posé sa femme depuis trois mois. Dans l'après-midi, sans se départir de son impassibilité, il a dit qu'il avait vu sa femme au bras d'un autre, mardi soir, et qu'il l'avait tuée.

La confession fut faite spontanément alors que le chef Carpentier était dans la chambre de détention de Cummings. Le prisonnier demanda un journal au chef qui lui en donna un. Cummings lut la manchette où s'établissait son nom en gros caractères puis se tournant vers le chef, il dit:

"Tout ce que vous avez dit, ce matin, à mon sujet est vrai. J'ai tué Bella. Voici comment cela est arrivé: J'ai quitté mon travail vers 4 heures 15 et je suis allé à ma maison de pension au No. 25 rue Torrance où j'avais laissé mes effets depuis une semaine. Comme la porte était fermée je suis parti et je suis allé dans un hôtel. Au bout d'une heure je suis revenu, la porte était encore fermée à clef. J'ai pris encore un coup puis j'ai décidé de me rendre chez moi, mais pour y aller certains objets. Je montai dans un tramway de la rue Wellington. En arrivant au coin de la rue Centre, j'aperçus ma femme en compagnie de Packer. Cela me rendit furieux; je m'élançai dans leur direction et je tirai. En entendant la détonation Packer se sauva et ma femme, qui était à deux ou trois pieds de moi, s'affaissa dans mes bras. Je la déposai sur le trottoir et elle murmura: "Oh! John, qu'as-tu fait!"

Du monde commençait à arriver et je pris la fuite."

Ce récit fut débité d'un ton très indifférent. Cummings ne paraît nullement se rendre compte de la gravité de son forfait.

## L'OPINION DES AUTRES

### Petite Revue de la Presse

**SOCIALISTES.** — "D'abord le socialisme, considéré d'une façon sommaire, enlève à l'individu le droit de propriété pour le transférer à la société. De là son nom.

"Or le droit de propriété privé est un droit naturel, découlant de l'activité de la personne humaine. Ce droit naturel a pour lui qu'il a été toujours et partout exercé par les hommes; ce qui montre jusqu'à un certain point qu'il est un fait providentiel.

"Contraire au droit naturel, le socialisme, parce qu'il nie la liberté du citoyen dans la société, parce qu'il est matérialiste, faisant consister toute la fin et tout le bonheur de l'homme dans la satisfaction de ses besoins et de ses appétits matériels, est l'ennemi déclaré de l'Eglise de Jésus-Christ.

"D'ailleurs à juger des principes par leurs conséquences pratiques, quels sont les améliorations sociales introduites dans le monde par les socialistes, quels sont leurs bienfaits? Plusieurs de leurs chefs sont très riches, qu'ont-ils fait pour le peuple? Ils ont exploité le peuple et les politiciens, mais à part cela? Ont-ils seulement fondé des refuges et des hôpitaux pour les pauvres ouvriers?

"Ils reprochent à l'Eglise, qui a tant fait, qui a tant fait pour le peuple, de se désintéresser de lui, mais eux, qu'ont-ils donc fait?

"Ils ont attisé la haine, fomenté les troubles, encouragé le vol, fait verser le sang du peuple.

"Tels sont les bienfaits de leurs doctrines impies, de leurs menées d'ambitions et d'exploiteurs du peuple ouvrier. — "L'Action Sociale", Québec.

teret du pays.

"Parvez électeurs, songez-vous que si votre député vous paie son mandat il ne vous aura plus d'obligation, et vous serez les premiers et peut-être les seuls à y perdre.

"Ce manque d'esprit public déteignant sur la députation, celle-ci en arrivant à se demander, avant de placer un homme, non pas s'il est apte à remplir la position qu'on lui destine, mais seulement s'il est un fidèle du pouvoir et un fidèle agissant; dans l'affirmative, notre homme est certain de sa place." — "La Semaine", Grand-Mère.

**LA CONSCRIPTION.** — "Prêcher la conscription équivaut à créer des antimilitaristes. Après des discours demandant le service obligatoire comme ceux qui ont été prononcés à la conférence d'Ottawa, la semaine dernière, plus d'un civilien sera tenté de dire: "Ces officiers militaires s'emballent, nous avons dépensé trop d'argent pour la milice et les chefs ont la tête enfiée; il faut les rappeler au bon sens ou ce pays sera bientôt aussi affecté que l'Allemagne, par le militarisme." — "Free Press", Ottawa.

**VICTOIRES CONSERVATRICES.** — "Assurément le parti libéral passe actuellement par toutes les épreuves d'une période d'adversité.

Défait aux élections fédérales, quatre élections perdues dans l'Alberta, un gain conservateur dans la Nouvelle-Ecosse et le premier ministre de l'Élu Prince Edouard battu. Essuie-t-il?"

"On ne comprend pas beaucoup pourquoi la politique fédérale et la politique provinciale ne forment qu'une.

"Mais il est évident que la vogue conservatrice ne s'est pas épuisée dans la dernière lutte.

"On se demande s'il restera une seule administration provinciale libérale d'ici à deux ans.

"Tout dépendra du succès de l'administration Borden et de la réaction qui viendra plus tôt ou plus tard. — "Free Press", London.

Maintenant que le danger est passé, et qu'il peut parler librement, lord Charles Beresford affirme qu'au moment de la crise la flotte anglaise était divisée. Elle n'avait pas de provision de charbon et d'eau; il n'y avait aucune garde dans les chantiers maritimes, ou sur les lignes de chemins de fer qui auraient pu être détruites en quelques minutes.

Il dit que tout ceci pourrait être évité en ayant un état-major de la marine, comme les autres nations.

Les déclarations récentes faites par lord Beresford ont jeté quelque trouble parmi les esprits anglais. Les journaux anglais attendent, pour répondre, de connaître le rapport du gouvernement, qui doit être présenté le 27 courant par sir Edward Grey.

De discours de lord Beresford est considéré, en certains quartiers, comme justifiant la permutation de Reginald McKenna, qui était Premier Lord de l'Amirauté, (ou ministre de la Marine). Celui-ci assure toutefois que les allégations de lord Beresford ne reposent sur aucune base sérieuse.

## LA GREVE A MAGOG

La situation semble être toujours la même. Un comité du Conseil viendra à Montréal. --- De nouveaux grévistes

La grève des employés de la Dominion Textile Co., se continue toujours, et bien que de nouvelles tentatives aient été faites auprès de la compagnie, il n'y a guère à l'horizon d'apparence de règlement.

Les grévistes sont bien déterminés à ne pas céder et à ne retourner à l'ouvrage que lorsqu'on leur aura accordé le 10 p.c. promis il y a deux ans et demi.

Aujourd'hui les monteurs de métiers doivent se joindre aux grévistes, ce qui aura pour effet de rendre le travail très difficile dans l'atelier.

Le conseil de ville à la demande des ouvriers a pris la chose en mains et il a nommé un comité, chargé de rencontrer les directeurs de la compagnie aujourd'hui, à Montréal.

A une assemblée, à laquelle assistait M. Dubreuil, les grévistes ont résolu de tenir ferme et M. Dubreuil a été chargé par eux de renouveler leur demande à la compagnie.

M. Dubreuil recontra le surintendant Ross qui se mit en communication avec les autorités de Montréal qui firent la même réponse: impossible d'accorder une augmentation de salaires.

Les profits nets l'an dernier rapportaient près d'un million.

M. Dubreuil a eu une entrevue avec le maire Gowan, et un comité

## LA LUTTE COMMENCE SEULEMENT, DECLARE MME PANKHURST. NOUS COMBATTRONS JUSQU'AU BOUT.

Kansas City, 23.— Mme Emmeline Pankhurst, mère de Sylvia et de Christabel Pankhurst et chef du mouvement féministe anglais, fait en ce moment une tournée aux Etats-Unis, dans l'intérêt de la cause qu'elle défend. Elle était ici hier, lorsqu'elle apprit l'arrestation de sa fille et de ses compagnes.

Ceci signifie, dit-elle, que la lutte qui dure depuis un an a pris fin et la lutte va reprendre plus ardente que jamais.

"Je devrais probablement retourner immédiatement en Angleterre, ajoute la "commandante" des suffragettes, car mes "lieutenantes" étant en prison, il faut que je reprenne la direction du mouvement."

## La marine anglaise n'était pas prête

### Telle est la déclaration que fait hier Lord Beresford

Londres, 23.— On sait que la guerre a été imminente, il y a deux mois, entre l'Angleterre et l'Allemagne. Si l'on en croit les déclarations faites hier par lord Charles Beresford, au cours d'une conférence à Southsea, l'Angleterre était bien mal préparée pour entrer en campagne.

Lord Beresford a dit qu'il avait évité de mentionner la crise navale, vu la situation ex tance; laissant de côté tout esprit de parti, il a donné son aide au gouvernement.

Maintenant que le danger est passé, et qu'il peut parler librement, lord Charles Beresford affirme qu'au moment de la crise la flotte anglaise était divisée. Elle n'avait pas de provision de charbon et d'eau; il n'y avait aucune garde dans les chantiers maritimes, ou sur les lignes de chemins de fer qui auraient pu être détruites en quelques minutes.

Il dit que tout ceci pourrait être évité en ayant un état-major de la marine, comme les autres nations.

Les déclarations récentes faites par lord Beresford ont jeté quelque trouble parmi les esprits anglais. Les journaux anglais attendent, pour répondre, de connaître le rapport du gouvernement, qui doit être présenté le 27 courant par sir Edward Grey.

De discours de lord Beresford est considéré, en certains quartiers, comme justifiant la permutation de Reginald McKenna, qui était Premier Lord de l'Amirauté, (ou ministre de la Marine). Celui-ci assure toutefois que les allégations de lord Beresford ne reposent sur aucune base sérieuse.

## A la Chambre du Sénat

### LE SENATEUR POIRIER REPREND LE DEBAT SUR LE DISCOURS DU TRONE.

Sénat, le 22 novembre, 1911. — Le sénateur Poirier reprend le débat sur l'adresse du discours du Trône. Il dit que tout le monde est satisfait du discours du Trône. Le gouvernement a fait beaucoup pour populariser ses programmes de correction plutôt que de punition des jeunes délinquants coupables plutôt par défaut. Le succès de sympathie pour le délégué. Le succès du tribunal pour les enfants coopérant avec la société de secours aux enfants dément toutes les prophéties faites par les partisans de la justice "froide et rigoureuse", lors de sa création. On se demande si l'on peut participer à l'admission de la loi ne soient pas des partisans du tribunal pour les enfants, la simple comparaison a rendu l'ancien système aussi inutile que cruel." — ("Citizen", Ottawa).

## LA GREVE A MAGOG

### La situation semble être toujours la même. Un comité du Conseil viendra à Montréal. --- De nouveaux grévistes

de quatre conseillers a été chargé de se rendre à Montréal, ce sont: M.M. Gowan, Lépine, Chamberland et Aulette.

M. Dubreuil a une assemblée, tenue hier a expliqué le sens de la loi Lomieux et des procédures à suivre pour former un bureau de conciliation, si cela devenait nécessaire.

La lutte se fait de part et d'autre avec un grand acharnement.

Les grévistes sont bien déterminés à ne pas céder et à ne retourner à l'ouvrage que lorsqu'on leur aura accordé le 10 p.c. promis il y a deux ans et demi.

Aujourd'hui les monteurs de métiers doivent se joindre aux grévistes, ce qui aura pour effet de rendre le travail très difficile dans l'atelier.

Le conseil de ville à la demande des ouvriers a pris la chose en mains et il a nommé un comité, chargé de rencontrer les directeurs de la compagnie aujourd'hui, à Montréal.

A une assemblée, à laquelle assistait M. Dubreuil, les grévistes ont résolu de tenir ferme et M. Dubreuil a été chargé par eux de renouveler leur demande à la compagnie.

M. Dubreuil recontra le surintendant Ross qui se mit en communication avec les autorités de Montréal qui firent la même réponse: impossible d'accorder une augmentation de salaires.

Les profits nets l'an dernier rapportaient près d'un million.

M. Dubreuil a eu une entrevue avec le maire Gowan, et un comité

## Les suffragettes en Angleterre

LA LUTTE COMMENCE SEULEMENT, DECLARE MME PANKHURST. NOUS COMBATTRONS JUSQU'AU BOUT.

Kansas City, 23.— Mme Emmeline Pankhurst, mère de Sylvia et de Christabel Pankhurst et chef du mouvement féministe anglais, fait en ce moment une tournée aux Etats-Unis, dans l'intérêt de la cause qu'elle défend. Elle était ici hier, lorsqu'elle apprit l'arrestation de sa fille et de ses compagnes.

Ceci signifie, dit-elle, que la lutte qui dure depuis un an a pris fin et la lutte va reprendre plus ardente que jamais.

"Je devrais probablement retourner immédiatement en Angleterre, ajoute la "commandante" des suffragettes, car mes "lieutenantes" étant en prison, il faut que je reprenne la direction du mouvement."

## Par la barbe de Mahomet

### LE SENATEUR CAMPBELL

Dans un procès commencé ici, hier, un Turc fut appelé comme témoin. Lorsqu'on l'invita à prêter serment, il répondit: "Je ne crois pas à la Bible; apportez-moi le Coran".

Le témoin était mahométan et il fallut chercher par tout, depuis la cave jusqu'au grenier, mais ce fut peine perdue: il n'y avait pas une seule copie du Coran dans l'enceinte du palais de Thémis.

De guerre lasse, on demanda au Turc de prêter serment à sa façon.

Le Turc leva alors l'index de la main droite vers le ciel et s'écria: "Je jure par Allah et par la barbe de son prophète Mahomet, que je vais dire la vérité. Si je mens, je veux être balayé de la surface de la terre."

Puis la séance continua.

## Grandes fêtes à St-Jean de la Croix

### BENEDICTION DU NOUVEAU SOUBASSEMENT DE L'EGLISE DU PREBYTERE ET D'UN COUVREMENT DIMANCHE PROCHAIN.

Monseigneur l'archevêque ira présider à une triple bénédiction à St-Jean de la Croix, dimanche prochain le 26. Cette paroisse fondée en 1900 a pris un développement considérable, depuis sa fondation. En 1900, lors de sa fondation, elle ne comptait que 120 familles, aujourd'hui elle compte 828 familles canadiennes françaises, 2856 communicants et 1,945 non communicants donnant un total de 3,904 âmes catholiques.

Dans sa fondation, la paroisse de St-Jean-de-la-Croix a perdu 18 familles catholiques de langue anglaise par l'émigration de la paroisse de St-Michel et 154 familles italiennes par l'émigration de la paroisse de Notre-Dame de la Délivrance.

La population catholique dans cette partie de la ville, appelée aujourd'hui le quartier Laurier, MM. les marguilliers de la paroisse de St-Jean-de-la-Croix, avec l'autorisation de Saint-Sigis et de Mgr Bruchési, ont décidé de changer le nom de l'église qui avait été construite en 1900, coin des rues du Pacifique et Esplanade, sous la direction intelligente de M. J. Baptiste Jobin, premier curé de la paroisse et des marguilliers Joseph Lamallice, François Villeneuve, Joseph Landry, Louis Hottin, Jean Larocque, Louis Couture, André Paiement. Le nouveau soubassement qui sera béni dimanche est situé au coin des rues Boulevard St-Laurent et St-Zotique. A ses côtés deux magnifiques écoles ont été construites; l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. C'est cette dernière qui sera béni dimanche prochain à 2 heures 1/2 p.m., ainsi que le presbytère, d'apparence humble et modeste, mais suffisant pour loger son curé, M. A. J. Préfontaine, et ses deux vicaires, les abbés Massé et Rochon.

Les plans de ces quatre nouveaux édifices religieux s'élevaient dans le quartier Laurier, ont été préparés par M. Zorrique Trudel, un tout jeune hom-

## OFFRES SPECIALES POUR VENDREDI ET SAMEDI

Téléphonez UP. 5061 UP. 6394

### La Pharmacie Modèle de Goyer

Coin Mansfield et St-Catherine Vous Protège contre les Prix Élevés. Coin Boulevard St-Joseph et Boulevard St-Laurent. Les commandes par la maille sont remplies avec exactitude.

UN SEUL DE CHACUN DE CES ARTICLES A CHAQUE CLIENT

Avec une bouteille de 35c de Sirop Mathieu nous donnons une bouteille de 35c de Sirop Garnier GRATIS	Avec une boîte de 25c de Pilules du Dr Chase nous donnons une boîte de 25c de Pilules du Dr Montet GRATIS	Avec une boîte de 50c de Tablettes Stuart pour la Dyspepsie nous donnons une bouteille de 50c d'Elixir Digestif Montet GRATIS
Avec un morceau de savon de 35c de Roger & Gallet nous donnons un morceau de savons de 35c de Geraldy, de Paris GRATIS	Avec une boîte de 25c de Blue Jay pour les Cors nous donnons une bouteille de 25c de Coricide Bretonnet GRATIS	Avec une bouteille de \$1.00 d'Emulsion Scott nous donnons une bouteille de \$1.00 d'Emulsion "Roux" GRATIS
Fruit - a - tives régulier 50c . 26c	GRATIS Samedi, entre 2 et 4 heures de l'après-midi, nous donnerons à nos clients, avec chaque achat une boîte de 1-1/2 livre de chocolats "Queen Anne". GRATIS	ZAM - BUK, régulier 50c . 27c
Emulsion de Foie de Morue régulier 50c . . . 27c	GRATIS	Nourriture du Dr Chase pour les nerfs, régulier 50c 29c

Articles Tous de très qualité, pas de rebuts de manufactures.

en \$5.—Douche sanitaire pour dames \$2.49 \$1.25.—Sacs à eau chaude, 2 pintes . . . 88c \$1.25.—Seringes fontaines . . . 98c \$1.75.—Seringes fontaines . . . \$1.20

caoutchouc

CE COUPON VAUT 25c sur chaque bouteille d'Elixir de foie de Morue du docteur Garnier, le plus puissant tonique connu. Essayez-le aujourd'hui, \$1.00 la bouteille. L. D.

## Cummings confesse son forfait

### LE MARI DE LA JEUNE FEMME ASSASSINEE A LA POINTE ST-CHARLES AVOUE QU'IL EST LE MEURTRIER. --- UNE ORISE DE JALOUSIE.

John Cummings le mari de la jeune femme assassinée à la Pointe St-Charles, mardi soir, est bien l'auteur de cet épouvantable crime.

Ses dénégations et ses protestations d'innocence ont été réduites à néant hier l'après-midi, par une confession complète et véridique cette fois. Interrogé dans le cours de l'avant-midi, comme nous le rapportions hier, Cummings prétendit avec le plus grand calme du monde qu'il n'avait posé sa femme depuis trois mois. Dans l'après-midi, sans se départir de son impassibilité, il a dit qu'il avait vu sa femme au bras d'un autre, mardi soir, et qu'il l'avait tuée.

La confession fut faite spontanément alors que le chef Carpentier était dans la chambre de détention de Cummings. Le prisonnier demanda un journal au chef qui lui en donna un. Cummings lut la manchette où s'établissait son nom en gros caractères puis se tournant vers le chef, il dit:

"Tout ce que vous avez dit, ce matin, à mon sujet est vrai. J'ai tué Bella. Voici comment cela est arrivé: J'ai quitté mon travail vers 4 heures 15 et je suis allé à ma maison de pension au No. 25 rue Torrance où j'avais laissé mes effets depuis une semaine. Comme la porte était fermée je suis parti et je suis allé dans un hôtel. Au bout d'une heure je suis revenu, la porte était encore fermée à clef. J'ai pris encore un coup puis j'ai décidé de me rendre chez moi, mais pour y aller certains objets. Je montai dans un tramway de la rue Wellington. En arrivant au coin de la rue Centre, j'aperçus ma femme en compagnie de Packer. Cela me rendit furieux; je m'élançai dans leur direction et je tirai. En entendant la détonation Packer se sauva et ma femme, qui était à deux ou trois pieds de moi, s'affaissa dans mes bras. Je la déposai sur le trottoir et elle murmura: "Oh! John, qu'as-tu fait!"

Du monde commençait à arriver et je pris la fuite."

Ce récit fut débité d'un ton très indifférent. Cummings ne paraît nullement se rendre compte de la gravité de son forfait.

## PROVINCE DE QUEBEC AFFERMAGE DE FORCES HYDRAULIQUES

AVIS est par les présentes donné que les Forces Hydrauliques mentionnées ci-dessous seront mises aux enchères dans la salle de Ventes, Département des Terres et Forêts, en cette ville, le 12 mai 1912, à 10 heures 30 de l'avant-midi.

L'affermage sera pour 75 ans.

La redevance annuelle comprendra deux facteurs:

1. — Une redevance par unité sur un minimum fixé de chevaux-vapeur développés.
2. — Un loyer annuel constituant la mise à prix, sur lequel exclusivement portera l'enchère.

Pour plus amples renseignements concernant la description de ces Forces Hydrauliques, les clauses et conditions des baux, etc., s'adresser au Département des Terres et Forêts, Service Hydraulique.

Suit la liste des Chutes ou Rapides:

NOMS	LOCALITE
Lac aux Ecoles . . . . .	Riv. Kiamika, Co. Ottawa.
Grande Chute à l'Ours . . . . .	Riv. Ashuapmucuan, Co. Lac St-Jean
Rivière Assiniquagan . . . . .	Près Riv. Matapédia, Co. Bonaventure
Chute des Cabets . . . . .	Riv. Shipshaw, Co. Chicoutimi.
Rapide Richibou . . . . .	Riv. Batican, Co. Champlain.
Rivière Batican . . . . .	Près Riv. Joannette, Co. Champlain.
Chute des Iroquois . . . . .	Riv. Vermillon, Co. Champlain.
Rapide de l'Original . . . . .	Riv. du Lièvre, Co. Ottawa.
Rivière des Eaux Mortes . . . . .	Canton Hackett, Co. Champlain.
Lac Kiamika . . . . .	Comté Ottawa.
Rapides Point Ellis . . . . .	Riv. Ashuapmucuan, Co. Lac St-Jean
Chute de la Martine . . . . .	Riv. Métébequin, Co. Lac St-Jean.
Rivière Grand-Bostonnais . . . . .	Près de la Tuque, Co. St-Maurice.
Rivière Batican . . . . .	Village Notre-Dame des Anges, Co. Champlain.
Rivière aux Outardes . . . . .	Comté Saguenay.

DEPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS, Québec, Novembre, 1911. JULES ALLARD, Ministre.

## PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Dans la Cour de Circuit du District de Montréal, No 9037, Ludger Hamelin, contracteur, de la cité de Montréal, demandeur, vs W. C. Ryan, autrefois du même lieu et maintenant de la cité de Vancouver, Colombie Anglaise, défendeur. --- Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois, Montréal, 15 novembre 1911. (Par ordre), J. CARTIER, Juge-Greffier de la dite Cour. Bernard & Cie, procureurs du demandeur.

## PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 846, J. Médard Guindon, demandeur, vs Joseph Turcotte, défendeur. Le deuxième jour de décembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 164 rue Rachel Est, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions: argent comptant, J. E. COUPEL, H.C.S. Montréal, 22 novembre 1911.

## PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 494, J. B. E. D'Anjou, et demandeurs vs E. Béhar Limited tiers-saisie. Le deuxième jour de décembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires de la dite tiers-saisie, au No 500, rue de la Cité, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la dite tiers-saisie saisis en cette cause, consistant en fruits, légumes, etc. Conditions: argent comptant, J. S. LAVERGNE, H.C.S. Montréal, 23 novembre 1911.

## me encore, mais qui promet pour l'avenir, ayant étudié au Bureau de M. Montbrion, si bien connu des citoyens de Montréal.

## Assisteront à la fête de dimanche prochain, Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, la paroisse au complet, MM. les marguilliers et les commissaires d'écoles qui ont travaillé avec une constante harmonie à bâtir dans le plus bel site de la paroisse leurs édifices religieux.

## La chaire française et la Société

La première conférence faite à l'Université Laval par M. R. du Roure, professeur de littérature française, vient de paraître en brochure et l'on nous annonce que chaque conférence fera l'objet d'une publication semblable.

Le distingué professeur a pris, cette année comme sujet: "La chaire française et la société du XVIIe siècle à nos jours." Le cours comprendra onze conférences. Par suite, onze fascicules seront publiés qui formeront un volume d'environ 250 pages, dans lesquelles seront étudiées les origines de la prédication au Moyen-Age, Saint François de Sales, Fénelon, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon, et ses contemporains, la chaire au XVIIIe siècle, La Harpe et son siècle, le P. de Ravignan, le P. Félix, le P. Monsabré, etc.

On peut dès maintenant, s'abonner à la collection complète des 11 fascicules moyennant \$1.00 adressé, en chèques, mandat ou bon de poste, et non en timbres, à M. J. Galland, imprimeur-éditeur, 20, rue Bessacours, à Montréal.

## O. P. De MONTIGNY, 672 St-Catherine Est, près Beaudry

## Julien Therrien MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION

En gros et en détail Bureau et Clos: 941 Demontigny Est, Coin Ave. Papineau Tel. Bell Est 1746 Tél. March. 1703 Clos de réserve: AVE. PAPINEAU Résidence, Est 4547. Montréal.

## BANQUE DE MONTREAL

AVIS est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE DE DEUX ET DEMI POUR CENT sur les capitaux-actions payés de cette institution a été déclaré pour le trimestre courant et sera PAYABLE à sa maison de banque en cette ville et à ses succursales le samedi VENDREDI, le PREMIER JOUR DE DECEMBRE prochain, aux actionnaires enregistrés le 15 novembre.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à la maison de banque de cette institution le lundi, quatrième jour de décembre prochain.

Par ordre du Bureau de direction. E. S. CLOUSTON, Gérant-général. Montréal, 24 octobre 1911.



# Ce qu'était un roi de France

D'après Funck-Brentano

M. Funck-Brentano poursuit dans la "Revue des Deux-Mondes", sa belle et péroratoire étude sur les origines du pouvoir royal. Cette troisième partie a pour titre : "La popularité et le bon plaisir du roi".

On y voit, par des exemples accumulés, combien le roi, le père, vivait en communion avec ses sujets, avec ses enfants ; traitait chez le souverain qui voulait, était admis près de lui toute personne qui avait une grâce à solliciter un acte de justice à proposer.

Chez les rois de France, disait à la fin du XIe siècle Guibert de Nogent, on trouve toujours une naturelle simplicité : ils sont parmi leurs sujets comme l'un d'eux.

Le Florentin Francesco Barberino vient en France sous le règne de Philippe le Bel. Il est tout surpris de voir le terrible monarque, qui répandait, comme le dit Dante, son ombre sur l'Europe entière, se promener dans les rues de Paris, où il rend avec simplicité leur salut aux bonnes gens qui passent. Barberino croise Philippe le Bel armé au coin d'un carrefour par trois rivaux qui ne payaient pas de mine. Le Roi restait là, les pieds dans la boue ; il était coiffé d'une toque blanche ; après avoir écouté patiemment les doléances des compagnons, il conversait quelque temps avec eux. Et l'Italien ne manque pas de noter le contraste que fait la bonhomie de ces façons royales avec la morgue des seigneurs florentins.

De même, chez les Bourbons, Henri IV vit dans la familiarité de ses sujets. Louis XIII prend part aux divertissements de la cour comme un simple particulier ; ces divertissements ont des allures populaires ; la première venue peut venir inviter le souverain à la danse.

Venons à Louis XIV. "S'il est un caractère singulier en cette monarchie, écrit-il lui-même en ses mémoires, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince ; et, dans ses fameuses instructions pour le Dauphin : il ne faut jamais que les sujets sans distinction la liberté de s'adresser à moi, à toute heure, de vive voix et par plaçets."

Il écrit encore : "Je m'imposai pour loi de travailler régulièrement deux fois par jour, avec divers personnes, sans compter les heures que je passais seul en particulier, ni le temps que je pouvais donner aux affaires extraordinaires, s'il en survenait, ni à rien d'autre, pas un moment où il ne fut permis de m'en parler, pour qu'elles fussent pressées, à la réserve des ministres étrangers, qui trouvaient quelquefois dans la familiarité qu'on leur permet, de très favorables conjonctures, soit pour obtenir, soit pour pénétrer et que l'on se doit garder d'écouter sans y être préparé."

Le roi, qu'il s'appelle Louis IX, Louis XI ou Louis XIV, porte, en dehors des cérémonies où il allait se parer d'atours traditionnels, des vêtements communs et simples. Quant à Louis XVI, "sa tenue était convenue au plus obscur de ses sujets : un habit gris le matin ; pour l'après-midi, un uniforme de nuance foncée, en drap uni, sans ornements, broderie ni dentelle.

Au XVIIe siècle comme au moyen âge, on traitait dans le palais du roi comme dans un moulin." "Dans le jardin des Tuileries, le "jardin du roi", avant que Louis XIV ne transfère sa résidence à Versailles, le public conduisit le ménage royal, ainsi qu'il le faisait sous Louis et sous Philippe le Bel dans le Jardin de Paris. Locatelli y assiste à de petites scènes intimes entre Louis XIV, Marie-Thérèse et le dauphin, scènes qu'il rapporte avec beaucoup de grâce.

Un soldat, en passant devant le dauphin, inclina sa hallebarde, mais l'enfant âgé de 5 ans, irrité de ce que le soldat ne s'était pas découvert, déclama une petite épique qu'il portait, en criant : "Hô! batonnez-moi cet homme assez hardi pour passer devant moi sans ôter son chapeau!"

"Mais la reine fit tendrement remarquer à son fils : "Suivant les règles militaires, ce soldat ne devait pas ôter son chapeau."

mais seulement incliner sa hallebarde, ce qu'il a fait.

"Mécontent de ces paroles, dit Locatelli, le dauphin renversa la reine de la main et s'enfuit vers le roi assis derrière la grille du jardin, d'où il suivait de yeux la fin d'une revue.

"Louis XIV, à l'arrivée de son fils, le prit entre ses bras et le couvrit de baisers, quand la reine les rejoignit.

"Elle tenait dans ses mains, dit notre Italien, une tige de l'angélique. Son fils s'arrêta court à cette vue, et, saisissant de ses mains les deux bras de sa mère, il s'efforçait de s'emparer de la friandise. Mais la reine dit, en la levant en l'air :

"Si vous la voulez, mon mignon, j'en jure d'abord que vous pardonniez au soldat l'injure qu'il ne vous a pas faite."

"Le petit bonhomme était toujours irrité et détournait la tête ; alors le roi :

"Pour vous faire changer d'idée, ne suffit-il donc pas que votre père et votre mère vous disent qu'il n'a pas commis de faute?"

"Le dauphin leva à ces mots les mains et le visage vers son père, comme pour l'embrasser ; le roi se mit tout près de son fils et lui dit :

"Pardonnez-vous au soldat?"

"Oui, monsieur, répondit le dauphin à mi-voix.

"Et pourquoi?"

"— Parce que papa et maman le veulent."

Et aussi parce que c'est votre devoir, ajouta le roi. Puis il se pencha pour recevoir son baiser, et le dauphin, lui jetant un bras autour du cou, disait, de l'autre, signe à sa mère de lui donner cette friandise. La cérémonie terminée, le roi et la reine se retirèrent, ayant entre eux, leur fils, qu'ils tenaient chacun par une main."

Ce jardin des Tuileries, que Colbert voulait interdire au peuple de Paris, Louis XIV veut qu'il reste ouvert au plus humble promeneur ; il ne se soucie point des dégradations qu'on y commet. De même à Versailles, et la promenade du Roi, dans le parc, est garnie maintes fois par la foule.

En une lettre adressée au lieutenant de police par un certain Nicolas Blondat, le 30 octobre 1765, on voit passer cette colosse bigarrée qui du matin au soir, se pressait dans les appartements du roi :

"J'ai l'honneur de vous rendre compte que, le 25 août dernier, jour de la fête du roi, étant à Versailles avec la dame Millot, votre personne, Marie-Marguerite Millot, était la maîtresse de Blondat), pour y voir les appartements du château nous fîmes rentrer le duc de Lorraine, exempt de la prévôté de l'hôtel, lequel je suis connu depuis plusieurs années, qui me proposa de rester avec lui jusqu'à ce que je sois passé, que nous découvrirent d'abord quelques voitures de monsieur et de madame, je lui représentai que cela ne se pouvait voir, attendu que j'étais accompagné d'une dame. Il me répondit qu'il allait la conduire dans un endroit où elle nous attendrait. Il la conduisit à la porte d'un des appartements de Mesdames..." On se croirait dans la rue.

Lors des fêtes données à Versailles, au mois de juin 1782, en l'honneur du grand-duc Paul de Russie, fils de Catherine II, les grilles du parc sont ouvertes, et la masse du peuple s'engouffre dans les cours, dans les allées, remplit la terrasse :

"La foule, avide de voir, se pressait avec tant d'indiscrétion qu'à un moment le roi, se sentant piqué, se plaignit ; le grand-duc, qui était près de lui s'éloigna un instant :

"— Sire, dit-il, pardonnez-moi, je crois devenu tellement Français, que je crois, comme eux, ne pouvoir m'approcher de trop près de Votre Majesté."

Tous les grands actes de la vie du Roi se déroulent en public, notamment la naissance et la mort. On sait que le Roi accouchait, toutes portes ouvertes, devant la foule.

Vous voulez savoir comment le souverain ou le dauphin mouraient ? "Le roi, ou son fils, tombé-t-il malade, les portes de la chambre s'ouvrent ; ils doivent être malades en public. Des délégations populaires ne seulement viennent prendre de leurs nouvelles, mais sont admises à leur chevet. Le 14 avril 1711, le grand dauphin s'est allié à Mendon. Son état fait naître des inquiétudes. "Les baragènes de Paris, écrit Saint-Simon, arrivèrent en plusieurs voitures de louage. Monseigneur les vult voir : elles se jetèrent au pied de son lit, qu'elles baisèrent plusieurs fois et, ravies d'apprendre de si bonnes nouvelles (qu'il allait mieux), elles s'écroulèrent dans leur joie qu'elles allaient rejoindre tout Paris et faire chanter le Te Deum. Monseigneur leur dit qu'il n'était pas encore temps, et après les avoir remerciées, il ordonna qu'on leur fit voir sa maison, qu'on les traitât à dîner et qu'on les renvoyât avec de l'argent."

"Le dauphin, fils de Louis XV, atteint du mal dont il mourra, doit accueillir la foule des courtisans. Après de son lit se pressent gentilshommes de la Chambre, officiers et menies. Le ma-

— Est-ce que Jacques l'aimerait ? se demandait Daniel Conty, soucieux à présent, en dépit de sa joie récente. Et Jacques, en vérité, avait tout au moins pour Reine Agréas une affection d'enfance, profonde et fraternelle. Une lointaine parenté, des relations d'amitié faisaient se fréquenter depuis longtemps les deux familles ; souvent, entre de vieilles parentes et le colonel, il avait été question de fiancer les deux jeunes gens.

Jacques Frézal ne l'ignorait pas, et l'idée de ce mariage était l'une de ses pensées heureuses. Il se sentait pour Reine Agréas un attachement si profond, un dévouement si calme et si pur, qu'il n'avait jamais douté de l'aimer du meilleur de son cœur.

Quant à Dominique Agréas, il n'avait jamais parlé à Reine de ces projets. Elle était jeune encore. A quoi bon ? Mais cet espoir lui souriait. Aussi, en apercevant le jeune homme, une joie franche et subite illumina le visage encore ridé d'angoisse du colonel.

"Jacques ! dit-il. Je suis bien heureux de te voir, mon ami. Et j'ai à te parler. Reste avec nous, veux-tu ?" Hans Staubb, qui avait suivi Dominique Agréas, entendit.

Une poignante émotion bouleversa ses traits. Le lieutenant Jacques Frézal était-il le rival qu'il redoutait et auquel le colonel était prêt à accéder dans la discussion de nouvelles arrivées de Paris.

Mais lorsque Jacques Frézal apprit que Reine Agréas avait failli périr en même temps que Daniel, rien ne put le retenir de prendre congé.

— Je suis ton hôte, et j'ai saluer ta mère et t'embrasser avant de repartir, car le temps presse, Daniel. Mais il faut que je prenne d'abord des nouvelles de Reine... A bientôt.

Et tandis qu'Yves Guibeau amenait à son maître une voiture de louage, qui le reconduirait chez Daniel, à la "Reverdie", Frézal s'empresait vers une maison voisine, où le colonel Agréas achevait de ramener sa fille.

L'express avait doucement avancé jusqu'à la gare et reprenait sa course, emportant la cohue des voyageurs encore intrigués par l'événement ; tandis que la population de Viroflay s'acharrait dans la discussion de nouvelles arrivées de Paris.

# Sur la Passerelle

DIX DÉPARTS EN DEUX JOURS

Il n'y a plus que huit paquebots et un cotier dans le port de Montréal. Cinq transatlantiques sont partis, ce matin.

La Virginian avait un grand nombre de passagers de première classe et le Cassandra, un bon nombre de passagers de deuxième et de troisième classe.

Le Laurent qui est parti hier avait le plus grand nombre de passagers de troisième classe qui ne soit jamais parti de Montréal. Il en avait 950. Tous ces gens, après avoir amassé un petit magot dans l'Ouest, retournent dans leur famille, en Europe.

AU SECOURS DU "JOACHIM"

Kingston, Jamaïque, 23. — Le navire de sauvetage "Premier" a été envoyé au secours du "Prinz Joachim", qui s'est échoué à l'île de Saint-James, New-York, 23. — Le "Prinz Joachim" parti de New-York, dimanche dernier, pour Kingston, Jamaïque, a touché un rocher, hier, au large de l'île Samara, à 200 milles au nord d'Haïti. Côté nouvelle a été lancée par la télégraphie sans fil. L'opérateur marconiographique du navire dit que le "Joachim" n'est pas dans une position dangereuse.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS

—Le Carthagénien est parti d'Haïti, à 6 h. hier matin.

—Le Lake Erie est arrivé à Portland à 11 h. hier après-midi.

—L'Espérance est arrivé à Glasgow mardi midi.

—Le Royal Edward est arrivé à Halifax, mardi à 5 h. Les passagers sont partis par le train de 10 h. Le même soir et ils sont arrivés, ici, à 3 h. la nuit dernière.

EN ROUTE POUR MONTRÉAL

Bengora Head... Dublin... 4 nov. Bray Head... Swansea... 8 nov. Beudu... Demerara... 10 nov.

PORT DE MONTRÉAL

Arrivés hier : —Bonavista, Black Diamond, Saint-Jean, Terre-Neuve.

Arrivés précédemment : —Pisa, Canada, de Rotterdam.

—Corvona, Thompson, de Middlesbrough.

—Montréal, C.P.R., Londres et Anvers.

—Montcalm, C.P.R., de Liverpool.

—Manchester Commerce, de Manchester.

Turcoman, Dominion, d'Arvonmouth.

Fremtona, Thompson, de Middlesbrough.

Montrose, C. P. R., de Londres et Anvers.

LES DÉPARTS

Partis hier, mercredi : Ionian, Allan, pour Glasgow.

Corinthian, Allan, pour Londres.

Ramora Head, Anvers.

Vendredi, 24 :

Samedi, dimanche, 25 ou 26 :

Montréal, Montrose, Turcoman, Corvona, Fremtona, Manchester Commerce.

Lundi, 27 :

Montcalm.

Mardi, 28, 4 jours suivants :

Bendu, Bray Head, Bengora Head.

NAVIGATION INTÉRIEURE

Port Colborne, 22. — Montez : Georgetown, Haddington, 7 ; Rutland, 8 ; Keppel, 3 am.

Descendant : Airmyra, 2:50 am ; Conger, coal, 9.

Arrivé : Glenmount.

Sault Ste-Marie, Ont., 22. — Montez : G. R. Crowe, 8:25 am ; Empress of Midland, 9:30 am ; Christopher, 1:50 pm ; E. Y. Townsend, 4:05 pm ; Kee-watin, 4:45 pm ; T. H. Wiskwite, 6:15 pm.

Descendant : Agawa, 1:20 am ; J. W. Gates, 2:05 am ; Matafau, 2:55 am ; Nowona, 3:45 am ; Henry Sills, 4 am ; J. C. Morse, 9 am ; Empire City, Rosemont, 10:05 am ; Empire City, Rosemont, 10:05 am ; Jos. S. Morrow, 2:35 pm ; Assiniboia, 3:30 pm.

LES ARRIVAGES

Paquetel A De

Michigan... New-York... Anvers

Berlin... New-York... Naples

Germany... New-York... Marseille

New-York... New-York... Rotterdam

Oceanic... New-York... Southampton

Messaba... New-York... Londres

France... Liverpool... Boston

Isleworth... Québec... Sydney

Vaterland... New-York... Anvers

Rydan... New-York... Rotterdam

Rhein... New-York... Brème

C.F. Tietgen... New-York... Copenhague

Sir Donald Mann se rétablit

Toronto, 23. — Sir Donald Mann, qui a subi une opération le mois dernier, se rétablit rapidement. Le Dr F. N. G. Starr, qui le soigne, déclare qu'il peut se lever. On pense qu'il ira à son bureau dans une quinzaine de jours.

Reine, il vantait à son tour les qualités brillantes du jeune officier, ses travaux, leur longue amitié.

Les sourcils du colonel se fronçaient de plus en plus ; il jetait sur sa fille des regards attristés, et il allait interrompre avec brusquerie ce pénétrant à deux voix, lorsqu'on arriva à la villa des "Glaieuls".

Il n'avait été question en chemin que de Daniel, sauf le temps que Laura Davesne, la sœur de lait, devenue la compagne et l'amie de Reine, avait mis à rappeler le rôle moins brillant, mais héroïque aussi, d'Yves Guibeau dans l'accident de tout à l'heure.

A peine descendus de voiture et pendant que les deux jeunes filles montaient à leur chambre, le colonel entra par la porte de la cuisine. Il n'avait plus une minute à perdre. Hans Staubb ne tarderait pas à repartir ; et l'angoisse du malheureux père, ses regards, le combat qui se livrait encore en lui, tout contribuait à précipiter sa résolution ; à la faire passer par-dessus les formes ordinaires et l'étrangé même de sa démarche.

"Jacques, dit-il en prenant les mains du jeune homme dans les siennes et en plongeant son clair regard dans les yeux de Frézal, tu sais, n'est-ce pas, que je t'ai toujours aimé comme l'un de mes enfants ? Veux-tu me rendre le plus grand des services ? — Mais, colonel, comment pouvez-vous douter ? — Tu n'ignores pas, Jacques, que la guerre nous menace, que la mobilisa-

# A VENDRE

\$2,800.00—Rue Marcell, Annexé, 3 logements en brique.

Revenu \$312.00. Comptant, \$1,500.00.

\$3,500.00—Pointe aux Trembles, près du club Champé, terrain de 50 x 117 avec cottage de 9 pièces, en pierre, avec bain, cabinet, etc., à 300 pieds de la grève avec vue de 12 pièces de large et conduisant. Peu de comptant.

\$4,800.00—Rue Aylwin, 3 logements en brique. Revenu 10 pour cent. Comptant, \$1,900.00.

\$6,000.00—Rue Clarke, près Bernard, 3 logements de 7 pièces, en brique romaine. Comptant, \$1,700. Revenu 10 pour cent.

\$7,500.00—Rue Bloomfield, Outremont, près du Parc Montcalm, magnifique cottage en brique, 10 pièces et cave de 10 pieds de haut, eau chaude, gaz, électricité. Terrain de 25 x 150, traversant de la rue Bloomfield à la rue de l'Épée. Peu de comptant.

\$7,500.00—Rue Saint-Urbain, près Saint-Viateur, 4 logements en brique. Bon revenu.

\$7,500.00—Rue Saint-Denis, près Boulevard Saint-Joseph, 3 logements de 7 pièces, en brique romaine, corniche en cope. Revenu 10 pour cent. Maison neuve.

\$8,500.00—Rue Waverley, près Saint-Viateur, 4 logements en pierre, 6 pièces. Peu de comptant.

\$9,500.00—Rue Fairmount, entre Avenue du Parc et Hutchison, 3 logements en brique, 6 et 7 pièces. Revenu \$900.00.

\$10,000.00—Rue Notre-Dame Est, 8 logements en brique. Revenu \$1,014.00. Peu de comptant.

\$11,500.00—Rue Des Erables, 9 logements en brique, 6 et 7 pièces. Revenu \$1,132.00. Conditions faciles.

\$12,500.00—Rue Mont-Royal, entre Rue Fabre et Marquette, 1 magasin et 2 logements en pierre. Bonne spéculation.

\$15,500.00—Rue Marie-Anne Est, près Saint-André, 9 logements en pierre et brique solide, façade en pierre de taille. Construction de première classe sous tout rapport. Hypothèque \$10,000 à 6 pour cent.

\$16,000.00—Rue Sanguinet, près Ontario, coin de rue, 10 logements en brique solide. Revenu \$1,636.00, en très bonnes conditions.

\$19,000.00—Coin Saint-Hubert et Duluth, 5 logements et 1 magasin. Terrain 77-3-4 x 75-1-2. Place d'avenir. Vrai bargain.

\$22,000.00—Rue Dumont, 15 logements en brique. Maison neuve. Comptant seulement, \$5,900.

\$30,000.00—Rue Saint-Catherine, Hochebourg, le plus beau coin mesurant 47 x 110 avec 10 logements en brique. Place de grand avenir. Peu de comptant.

Détails chez ARCHAMBAULT, BOUSQUET Limitée, Chambre 18, Edifice "La Patrie". Tél. Est 5905.

Exposition provinciale annuelle à Québec

LA VILLE MUNICIPALISERAIT LA COMPAGNIE D'EXPOSITION ET LE GOUVERNEMENT DONNERAIT UN OCTROI ANNUEL.

Québec, 23. — La ville de Québec va municipaliser la Compagnie d'Exposition, si le gouvernement lui assure un octroi de \$10,000 à \$15,000 pendant cinq ans.

Le comité spécial nommé pour étudier la question s'est réuni hier soir et a fait rapport dans ce sens. La ville a une option sur les propriétés de la Compagnie qui offre les terrains à 4 et 1-2 le pied et les bâtiments à 50 p.c. de l'évaluation. M. Nesbitt chargé par la Cité de faire l'évaluation, a soumis son rapport et d'après ses chiffres le prix d'achat serait de \$191,266-36.

L'évaluation a été faite par deux arbitres, l'un de la Cité d'Exposition et l'autre de la Cité. Si l'évaluation de la Cité n'est pas acceptée, un troisième arbitre sera nommé.

Le maire a une entrevue avec le Premier-Ministre qui a paru disposé à accorder un octroi pour la tenue d'une exposition annuelle à Québec. Une délégation se rendra auprès du gouvernement pour obtenir une subvention de \$15,000 et si elle réussit dans sa demande, la municipalisation sera une affaire faite.

La réalisation de ce projet à l'étude depuis quelque temps assurera la tenue d'une exposition provinciale annuelle à Québec. Le Conseil-de-Ville est unanime sur cette question et pourvu que le gouvernement accorde l'octroi qui lui sera demandé, la Cité d'Exposition sera municipalisée.

DOMINION COAL CO. LIMITED

Mineurs et Expéditeurs DE CHARBON DOMINION pour VAPEUR

Criblé, brut (ran mine), mélangé (slack)

Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENUE

112 rue St-Jacques, Montréal. Téléphone Main 401

OXYGENE Chimiquement Pur pour Usage Médical

Dyspnée, Syncope, etc. Crises apyriques. Compagnie d'Oxygène du Canada, 2, Square Dufferin, Téléph. Main 1979. Soir et dimanche, Tél. Est 1597

Les rebelles s'unissent

Mexico, 23. — Emilio Vasquez Gomez, le général Reyés et Emilio Zapata se sont unis pour renverser le gouvernement Madero, d'après des renseignements donnés au président hier par ses agents secrets à San Antonio, Texas.

Complot monarchiste

Vigo, Espagne, 23. — On a découvert un complot monarchiste à Chaves, Portugal, à 40 milles de Bragança. Les agents de la garnison avaient complété d'assassiner leurs officiers.

NOZON

LA CIE DE PRODUITS CHIMIQUES DU BRAVARIN ENRG.

EN VENUE PARTOUT

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 2790. — Dame Rosine Dufay, épouse commune en biens de Camille Saurion, des Cité et District de Montréal, dément autorisée à ester en justice, demande des vs. Camille Saurion, des Cité et District de Montréal, maintenant absent de la ville de Montréal, et de la province de Québec, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois. Montréal, 21 novembre 1911. N. A. R. ARCHAMBAULT, D.P.C. S. J. L. GELINAS, Procureur de la demanderesse.

Complot monarchiste

tion est commencée déjà, qu'il me faudrait partir sans doute... Ma fille va rester seule... Tu m'as parlé souvent des projets, d'espérances... L'aimais-tu toujours ?

—Mais... sans doute... mon colonel.

La surprise déconcertait Jacques Frézal, et la froideur de ses réponses interloquées surprenait à présent le vieux soldat. Celui-ci continua pourtant :

—Je puis mourir dans la mêlée prochaine, et il me serait doux de savoir avant de quitter les "Glaieuls" de avoir été aimé par toi, que j'ai toujours désiré qu'elle fût, tu le sais bien, Jacques. Je viens à toi dans ma détresse comme à mon fils déjà...

De grosses larmes roulaient dans les yeux du colonel, et Jacques, bouleversé, émit cette fois de son engourdissement et de sa stupeur. Il compréant enfin. Il entra de plein cœur dans ce drame intime. Et si d'indiscrètes ardeurs n'avaient pas jusqu'alors inspiré à son amour trop d'instances, la pensée d'un odieux rival réveillait tout à coup son énergie et ses espoirs. Il répétait, lui aussi, avec une colère et une indignation croissantes :

(A suivre)

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Service de Toronto

10.45 P. M. TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Service de Toronto

10.45 P. M. TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Service de Toronto

10.45 P. M. TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Service de Toronto

10.45 P. M. TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Service de Toronto

10.45 P. M. TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Service de Toronto

10.45 P. M. TOUS LES JOURS A LA GARE YONGE

TORONTO NORD

Service de Toronto

10.45 P. M.

COURROIES DE TOUTES SORTES

D. K. McLAREN, Limitée, 351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

VENREDI, LE 24 NOVEMBRE 1911 St-Jean de la Croix, Confesseur. Lever du soleil: 7 h. 10; coucher du soleil: 4 h. 22. Lever de la lune: 11 h. (m.); coucher de la lune: 6 h. 50 (s.). Nouvelle lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 10-12 Notre-Dame Est, R. de MESSLE, Gérant. Aujourd'hui, maximum 34. Même date l'an dernier 25. Aujourd'hui, minimum 23. Même date l'an dernier 27. Baromètre: 30.12. 8 heures matin 30.15. 11 heures matin 30.12. Midi 30.10. Le temps qu'il fera: plus doux avec neige probable.

L'Association d'Éducation

On nous écrit d'Ottawa que l'Association d'Éducation des Canadiens-français de l'Ontario a tenu une réunion ces jours derniers et qu'elle continue son œuvre avec autant de vigueur qu'au paravant.

Une oeuvre d'art à l'École littéraire

L'École littéraire, à sa séance d'hier soir, a décidé de se porter acquéreur d'un encrier en bronze signé Laliberté et représentant une allégorie du poème fameux d'Emilio Nelligan, le "Vaseau d'Or". Chacun sait que Nelligan fut l'un des poètes les plus distingués de l'Écosse, et cette oeuvre d'art du terroir avait sa place toute indiquée dans le salon des réunions.

L'amendement de Sir Wilfrid

Ottawa, 23. Les whips des deux partis complètent la chambre vœux sur l'amendement de M. Laurier ce soir même, mais tout indique maintenant que le débat va se poursuivre jusqu'à vendredi soir, et peut-être jusqu'à lundi soir même. Aujourd'hui, l'on compte que MM. Monk, Lemaux, Pelletier et Bland parleront.

BASSIN DE RADOUB POUR QUEBEC

Ottawa, 23. — Une délégation d'industriels et de négociants de Québec, accompagnée de députés de cette région, a rencontré ce matin MM. Borden, Monk, White et Pelletier. Le ministre leur a promis de faire tout en son pouvoir pour la construction d'un bassin de radoub important à ou aux abords de la ville de Québec.

LES PENSIONS POUR VIEILLARDS

Ottawa, 23. — Les pensions pour les vieillards, établies par le ministre Laurier, et qui dépendaient jusqu'ici du ministère du commerce, seront désormais au ressort du ministère des postes. M. L. P. Pelletier, le ministre des postes, entend développer d'avantage cette partie du programme économique du gouvernement, et essaiera de vulgariser d'avantage ces pensions pour le vieil âge.

LES ELECTIONS DANS L'ONTARIO

Ottawa, 23. — W. N. W. Rowit, chef libéral, d'Ontario, parlera à Ottawa demain soir. Les conservateurs du comté de Carleton ont choisi de nouveau M. G. Elroy, député, comme candidat aux prochaines élections provinciales du 11 décembre. La convention a eu lieu à Stittsville.

DECOUVERTE MACABRE

Ottawa, 23. — Une macabre découverte a été faite à quelques milles d'Ottawa, dans la direction de Britannia. C'est la squelette d'une femme. On a trouvé près de ces restes des lambeaux de vêtements de femme, un vestige de chapeau de femme et une petite bourse contenant de la monnaie. Les autorités ont été prévenues et ouvriront une enquête sur cette affaire mystérieuse.

MORT DE FROID

Ottawa, 23. — A l'enquête du coroner au sujet de la mort de James Smith, dont le cadavre a été trouvé sur le bord d'une route conduisant à Ottawa, s'est terminée hier soir, et on a rendu un verdict de mort à la suite de négligence et de froid.

LE PRINCE GUSTAVE ADOLPHE

Stockholm, 23. — L'héritier du trône de Suède, le prince Gustave Adolphe, a été opéré de l'appendicite ce matin. On sait qu'il est le gendre du duc de Connaught. L'opération a parfaitement réussi.

Cinq minutes pour vous convaincre que personne à Montréal ne peut vous faire un plus beau pardessus à meilleur marché que L. C. de TONNANCOUR, 61 Notre-Dame Est.

DEUX JOURNAUX LIBERAUX

Qualifient la politique navale du gouvernement Borden

De triomphes pour l'élément nationaliste

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 23.—La Free Press de cette ville, principal organe du parti libéral dans la capitale publiait hier soir un éditorial sur la politique navale du nouveau gouvernement, qu'il intitulait: Le triomphe de M. Bourassa.

"La déclaration du premier ministre Borden," dit la Free Press, "au sujet de la défense navale faite à la Chambre des Communes hier soir, en réponse à la demande de sir W. Laurier, n'est rien autre chose qu'une soumission à l'élément nationaliste et en particulier à M. Henri Bourassa. C'est incontestablement le prix payé pour le concours de "la province de Québec régénérée" livrée par M. Laverge au nom de M. Bourassa lors de la formation du cabinet.

"Bourassa demandait le rappel de la loi navale. M. Borden nous dit, qu'il a accédé à cette demande, mais au lieu de proposer quelque chose pour répondre à son idée antérieure d'un projet plus coûteux et plus ambitieux, il dit simplement: nous allons rester les bras croisés; nous allons attendre notre temps, et quand il y aura de nouveau urgence, nous verrons ce que nous ferons."

LE GLOBE DIT LA MEME CHOSE

Toronto, 23.—L'attitude prise par le premier ministre dans sa réponse au chef de l'opposition nous déçoit extrêmement. C'est une soumission complète aux nationalistes et un désappointement pour les braves conservateurs qui espéraient, contre tout espoir, un résultat différent. M. Borden a donné assez clairement à entendre que c'est son intention de demander au peuple canadien s'il veut aider la Grande-Bretagne à supporter l'énorme fardeau de la défense navale de l'Empire. Il est à présumer que même si une petite majorité se prononce contre toute aide, le Parlement actuel influencé par le ministère de coalition s'entêtera à laisser la mère-patrie à ses seules ressources en face d'une situation dangereuse.

Nouvelle Commission du Hâvre pour Québec

(Spécial au Devoir)

Québec, 23.—Aujourd'hui, l'on a reçu ici la nouvelle que le gouvernement fédéral a décidé de remplacer MM. J. B. Laliberté, Roger Larue et Georges Tanguay, commissaires du hâvre pour la cité de Québec, par MM. Victor Châteauevert, J. B. Letellier et Neuville Belleau. Ces nominations prendront effet ces jours-ci, et il est probable qu'avant longtemps le ministère va réformer toute l'organisation de la commission du hâvre de Québec.

UNE DÉCLARATION DU MAIRE

Le maire a déclaré ce matin que s'il y a des fautes dans la version française de l'adresse de la Ville au duc de Connaught, il est très facile de les corriger et qu'il n'était pas besoin que les journaux fissent tant de bruit à ce sujet.

Il s'agit d'une autre chose, a-t-il ajouté. Je ne vois de quel droit les membres de la commission ont envoyé prendre dans mon cabinet une adresse qui non seulement est sous ma garde, mais qui est ma propre composition. Il me semble que par délicatesse pour moi ils eussent dû me la demander.

LE SENTIMENT DE L'AMIRAUTÉ

Le changement apporté par le Canada à sa politique navale est bien accueilli par les autorités anglaises

(De notre correspondant, par câble spécial.)

Londres, 23. — Le rédacteur naval du "Daily Telegraph", bien connu pour être en intimité étroite avec l'Amirauté, dit que la décision du gouvernement canadien d'abandonner le projet naval du ministre Laurier, sera accueillie avec satisfaction dans les cercles britanniques; il ajoute que le projet était mauvais au double point de vue économique et stratégique, et que c'était visiblement un expédient

Un plébiscite à Québec

Le changement de système de taxation est une affaire décidée. Tout sera fait dans une quinzaine de jours pour que la question soit soumise au conseil et le plébiscite aura lieu en même temps que les élections municipales.

Lord Lansdowne

Londres, 23. — L'Express dit que lord Lansdowne démissionnera comme chef du parti unioniste à la Chambre des Lords, dans un avenir prochain. On parle du duc de Devonshire comme de son successeur probable. On mentionne aussi les noms de lord Curzon et du comte de Selborne.

The Elder Ebano Asphalt Co. Ltd

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie d'asphalte Elder Ebano, a eu lieu hier à ses bureaux, 401 rue de la Banque à Québec. La Compagnie qui fait affaires dans plusieurs villes du Canada et des États-Unis, a déclaré un dividende de 6 p.c. sur ses actions, payable le 25 novembre.

Vente par licitation

Une propriété portant les Nos 290 et 292 rues St-Urbain a été vendue, ce matin, par licitation, à raison de \$2.40 le pied; le terrain a une superficie de 1919 pieds; il appartenait à la succession Salley. M. Alex. C. Casgrain est l'acquéreur.

CATASTROPHE EN FRANCE

Un train plonge du haut d'un pont dans une rivière, près de Saumur, France. Près de quatre-vingt personnes ont péri

(Spécial au "Devoir")

Paris, 23.—Un accident épouvantable s'est produit ce matin près de Saumur. Par suite des inondations qui ravagent tout le département, le pont jeté sur le Thouet s'est effondré. Un train arrivant à toute vapeur, le mécanicien ne s'est pas aperçu qu'il y avait solution de continuité sur la ligne et le convoi tout entier a fait le plongeon du haut du remblai, dans la rivière grossie.

On croit qu'il y a de soixante à quatre-vingts personnes tuées ou noyées. Des trains de secours ont été envoyés en toute hâte sur les lieux du sinistre.

Le train qui allait d'Angers à Poitiers contenait une centaine de voyageurs.

Ceux d'entre eux qui parvinrent à sortir des wagons, par les portières brisées tentèrent de se sauver en se cramponnant aux branches supérieures des arbres presque complètement submergés.

Plusieurs furent néanmoins rapidement entraînés par le torrent furieux.

Il était bien difficile de leur porter secours, car toutes les embarcations des environs ont aussi été balayées dans l'inondation. Les habitants ont donc assisté, impuissants, à cette tragédie.

On ne connaît pas encore exactement le nombre des victimes, mais il est certain qu'il s'élève au moins à soixante.

Le premier caucus des Oppositionnistes

La question de la réciprocité ne ferait plus partie du programme libéral

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 23. — L'opposition a tenu son premier meeting à huis clos, ce matin. M. Laurier y assistait, ainsi que la plupart des députés libéraux. Il y a été question de la limitation du nombre des membres des différents comités. Les deux partis semblent admettre qu'il faut en venir à une réforme de ce côté et les partisans de M. Laurier ont laissé le soin de voir quelle entente il faut faire avec M. Borden à ce propos. Il s'est déclaré assez favorable à cette réforme, la semaine dernière.

Il y a été question aussi de la réciprocité, mais il est entendu que le parti libéral n'en fera pas un article de son programme, et tout indique qu'il n'en parlera plus guère au peuple. Encore sur ce point, M. Laurier reste maître de décider la politique du parti qu'il dirigera encore quelques années, d'après la déclaration qu'il a faite hier soir au grand dîner que lui ont donné ses amis.

Quant aux mesures du ministère, prévues et annoncées dans le discours du Trône, les libéraux ont décidé de ne pas se prononcer à ce propos tant qu'ils n'en connaîtront pas bien la teneur. Ils ont attendu que ces projets de loi soient soumis à la Chambre. M. McNutt a été élu président permanent des réunions de ce genre.

Dangereux maniaque

UN ANCIEN POMPIER EST PRIS AU MOMENT OU IL SE PRÉPARAIT À SONNER UNE FAUSSE ALARME.

Daniel Thompson, ancien pompier, de la ville, bien connu comme joueur de crosse, autrefois sur l'équipe du "Montréal", a été arrêté au coin des rues Saint-Patrice et Atwater, Pointe Saint-Charles, hier soir, au moment où il allait sonner une fausse alarme. Il a été traduit devant le recorder, ce matin, et a protesté de son innocence. Le procès a été remis à huitaine.

Thompson, assure la police, se faisait un jeu depuis plus d'un mois de faire fausse alarme et de courir les rues avec ses rapports, et, dans le temps, sept fausses alarmes furent sonnées à la Pointe Saint-Charles. Les autorités s'émurent. Bientôt elles soupçonnèrent Thompson et mirent à ses trousses le lieutenant de police Charland.

Ce dernier, très vigilant, surprit enfin Thompson, hier soir, au moment où il allait faire fonctionner l'avertisseur 248.

L'inculpé qui était autrefois attaché au service des incendies a été congédié il y a un an. Il habite au No 153, rue Galt, Verdun.

Vol sur la pesée

UN PESEUR ET DEUX CULTIVATEURS ACCUSÉS DE CONSPIRATION.

Joseph H. Charlebois, préposé à la balance municipale du coin des rues DeLovalier et Craig, a été arrêté et traduit en cour, devant le magistrat sous l'accusation d'avoir conspiré pour Aubertin, cultivateurs de Longueuil, sous l'accusation de voler des sacs de farine.

Charlebois, en sa qualité de peseur officiel émettait, au profit de faux cultivateurs de poids sur des mesures de faux sacs, devant le recorder, et traître à son devoir, devant le magistrat, sous l'accusation de voler des sacs de farine.

La plainte dit que l'escroquerie en question s'élève à plus de \$10, mais on assure que le montant est très considérable et qu'il sera révélé à l'enquête.

L'inculpé Charlebois était à l'emploi de la ville depuis de nombreuses années.

L'Institut Bruchési

Le Dr Eugène Greulier, secrétaire de l'Institut Bruchési, a présenté ce matin aux commissaires, un rapport sur l'avenir de cette société antituberculeuse. Le rapport demande à la ville une subvention en rapport avec l'importance de son œuvre.

Les commissaires ont reconnu que l'Institut méritait leur sollicitude et ils ont promis de prendre cette mesure en sérieuse considération.

Les nouveaux cardinaux

Rome, 23. — L'archevêque Farley et Mgr Falconio arrivés ici ce matin, ont été reçus à la gare par Mgr Kenedy, du Collège américain à Rome, et par Mgr O'Connell, évêque auxiliaire de San Francisco.

On attend demain, l'archevêque O'Connell de Boston.

Mgr Farley est descendu à l'hôtel Bristol et le délégué apostolique au ministère des Français.

Tous deux seront probablement reçus par Sa Sainteté demain.

Le lieutenant Lafleche

Le chef Campeau a présenté aux commissaires la demande du lieutenant Lafleche qui veut se défendre contre l'accusation de Mme White. Les commissaires entendront les deux parties mercredi prochain.

Les augmentations à l'Hotel-de-Ville

M. le commissaire Lachapelle demande qu'on ne fasse pas trop de bruit au sujet des augmentations possibles des salaires du service municipal.

"Il ne faut pas, dit-il, que les employés municipaux se convainquent qu'ils vont avoir des gros salaires. Les commissaires feront ce qu'ils pourront."

Le service des tramways

L'échevin Boyd a fait rapport aux commissaires qu'il a eu une conférence avec l'administration de la Montreal Street Railway Co qui lui a promis qu'elle s'occuperait de la question de l'encroisement, dès que la fusion des quatre compagnies sera terminée.

La cause Dion-Lourneau

Québec, 23. — La cause de Lourdneau vs Dion qui devait être entendue ce matin en cour Supérieure a été renvoyée au 12 décembre.

JOHN CUMMINGS AVOUE AVOIR TUÉ SA FEMME

A L'ENQUETE DU CORONER TOUS LES TEMOIGNAGES SONT ECRA-SANTS CONTRE L'ACCUSE. — IL EST TROUVE CRIMINELLEMENT RESPONSABLE DE LA MORT DE MME CUMMINGS. — PROCES EN MARS PROCHAIN

Il n'a pas été bien difficile, ce matin, pour le jury du coroner de trouver John Cummings criminellement responsable du meurtre de sa femme. Le prévenu a avoué très clairement son crime au chef Carpenter, et a dit au coroner qu'il n'avait rien à ajouter à sa déclaration d'hier soir.

Le premier témoin entendu ce matin, est le Dr DUGAS

Le Dr Dugas a fait l'autopsie du cadavre de Mme Cummings. Il a extrait deux balles de revolver calibre 38. Les deux blessures qu'elles ont provoquées étaient mortelles. Ces balles correspondent absolument à celles qu'on a retrouvées dans le revolver de Cummings.

L'AGENT NAP. BEAUCHAMP C'est un de ceux qui ont opéré l'arrestation du prévenu. Dans l'une des poches de celui-ci, il a trouvé le revolver dont s'est servi Cummings pour tuer sa femme.

MME JOHN CAMERON Elle déclare qu'elle est la mère de la défunte, et dit que celle-ci était mariée depuis trois ans avec John Cummings. Au mois de septembre dernier le prévenu a battu sa femme et l'a menacé de mort avec un couteau.

EDWIN LEONARD PACKER "Je connaissais bien la femme de Cummings et je connaissais de vue l'accusé," dit-il.

"L'affaire est arrivée vers 6 hrs. 15 du soir, mardi, rue Châteauguay. Nous marchions ensemble, Mme Cummings et moi, sans savoir si Cummings nous suivait ou non. La première chose que j'ai entendue fut le coup de revolver. Je me sauvai dans la rue voisine, je tournai la tête et j'entendis alors, le prévenu qui disait: "C'est moi, Bella!" et il tira un second coup. J'ai reconnu parfaitement Cummings. Il prit la fuite laissant Mme Cummings et moi seuls à la trottoir. J'allai à une épicerie téléphoner à la police. Lorsque je revins auprès de la défunte, un monsieur était penché sur elle. J'arrangeai tout pour faire transporter le corps à la maison. Je n'ai jamais parlé à Cummings. Il m'a vu une fois en compagnie de sa femme. Je l'accompagnais généralement à la maison car elle avait peur de son mari. Elle m'a avoué que celui-ci lui avait fait des menaces. Quant à moi, il ne m'a jamais menacé ni m'a menacé sa femme en ma présence."

JAMES A. RAY Le témoin procureur rue Villeneuve. "Je connais le prévenu depuis une semaine. Il m'a souvent parlé de sa femme et ce, pour plusieurs raisons. Sa belle-mère lui refusait l'entrée de la maison, la vue de ses enfants. Il a déclaré, le jour du meurtre, entre 8 et 10 heures du matin, qu'il tuerait sa femme. Il ne m'a pas

montré le revolver. Le lendemain matin, il comprit 10 cents, puis 5 cents, pour prendre un coup, puis m'avoua qu'il avait tué sa femme. Il voulait même aller chercher le revolver avec lequel il accomplissait son crime. Je ne voulais pas car j'eus peur du prisonnier."

MME CYRILLE POUPART Le témoin dit: "Le meurtre a été commis devant chez moi. J'ai vu la flamme du revolver et ai entendu les deux coups, je n'ai pas vu l'accusé."

JOHN CUMMINGS Celui-ci apparaît entre deux détectives. A la première question que lui pose le coroner, l'accusé répond: "Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au chef Carpenter hier soir."

Le greffier écrit ces paroles et John Cummings appose, au bas, sa signature. Le prévenu a signé d'une main ferme.

Le coroner lit alors la déclaration faite par Cummings au chef Carpenter. Entre autres choses, Cummings a dit en toutes lettres: "J'ai sorti mon revolver et je l'ai tiré. Puis m'étant approché de ma femme, je lui dis: "C'est moi qui ai fait cela. — Oh! mon Dieu, John, qu'as-tu fait? me répondit-elle. Et je tirai un second coup."

Il appert, d'après la déclaration que Cummings n'a pas eu d'ennuis avec sa femme mais avec sa belle-mère.

LE CHEF CARPENTER Il déclare que le matin, lorsque l'accusé arriva au bureau des détectives, il ne le mit pas sur ses gardes. "Vers 5 heures 30 de l'après-midi, continue le chef, je m'appretais à sortir lorsqu'un passant devant la cellule de Cummings, il m'appela.

"Venez-vous voir, laissez un journal? me demanda-t-il, et il ajouta: "En même temps, je tiens à vous avouer que tout ce que je vous ai dit ce matin est faux."

"Dois-je comprendre que vous avez tué votre femme?" "Oui, me répondit-il. "Je le mis alors sur ses gardes et l'informai qu'il n'était pas obligé de s'incriminer. C'est vers ce temps qu'il me fit la déclaration produite ce matin."

Après ces témoignages écrasants contre l'accusé, les jurés le trouveront criminellement responsable, et le renverront entre les mains des magistrats.

IL PLAIDE COUPABLE A l'issue de l'enquête, Cummings a été amené devant le magistrat Lanctôt et s'est déclaré coupable de meurtre.

Le tribunal ne peut cependant pas tenir compte de cet aveu et le meurtrier devra subir un procès devant les jurés, au mois de mars prochain.

M. Letarte voit le diable

Québec, 23. — Un individu du nom de Letarte, célibataire, qui habite le bas d'une maison de la Côte de la Montagne, dont la porte donne sur l'escalier de fer conduisant à la rue Sous le Fort, a causé toute une scène ce matin, vers 9 heures.

Letarte sortit tout à coup de sa maison dans un état d'excitation, en criant qu'il avait vu le diable et qu'il avait voulu l'étrangler. En peu de temps des centaines de personnes étaient rassemblées dans la Côte de la Montagne.

Letarte alla chercher un prêtre, mais quand celui-ci se rendit à la maison, l'individu n'y était plus. Letarte est un détraqué et la police va voir à le faire interner.

M. Whitney et les taxes

Durham, Ont., 23. — Sir James Whitney, parlant ici hier soir, a critiqué les singulières affirmations de M. Rowell. On comprend, a-t-il dit, que dans l'Ouest où les spéculateurs détiennent les terres et attendent l'augmentation de leur valeur, un remède à la situation est nécessaire. Dans le vieux Ontario, un grand nombre de municipalités sont endettées. Le système d'impôts actuel est difficile à comprendre, dit M. Whitney; mais si chaque évaluateur de canton avait soin de se pénétrer de l'idée inspiratrice de la loi, il ne serait pas difficile de l'appliquer dans les détails. Il n'est pas nécessaire de dire que si un cultivateur a un cheval valant \$12,000, il doit être taxé pour \$12,000. L'idée est de taxer la maison pour sa valeur relativement à celle de la terre, non pas de taxer la valeur de la maison.

Le Canada et l'Empire

Londres, 23. — La Chambre de Commerce de Londres a discuté hier les relations du Canada avec la mère-patrie. Le fidèle trésorier Begg, qui présidait, a dit qu'aucun pays ne peut montrer un progrès aussi marqué que le Canada depuis cinq ans. Le Canada a fait notablement sa part aux dernières élections, et c'est au Royaume-Uni de faire maintenant la sienne et montrer les efforts qui sont faits dans le Dominion pour la cause de l'unité impériale.

A. W. Smithers, président du G.T.R., pense que le gouvernement britannique est injustifiable de diriger son émigration d'une manière aussi peu scientifique. Le Dominion n'a pas besoin du rebut de nos villes. M. Smithers invite le gouvernement à transformer les sans-emploi accidentels en citoyens acceptables au Canada.

LA MAIN NOIRE AUX ETATS-UNIS

Chicago, 23. — Incapables de traduire en justice trois membres de la Main Noire, Francesco Benello, Pasquale Demico et Stephen Denello, parce que les preuves légales manquaient, des victimes de leurs agissements les ont attirés dans un endroit désert et là, à coup de revolver, en ont tué deux et blessé mortellement le troisième.

DECES

CHASSAY. — A Montréal, le 23 novembre 1911, à l'âge de 45 ans, 10 mois, est décédée Rosa de Lima Chassay, fille de feu Ludger Chassay.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant. Le convoi funéraire partira de l'Hôpital Notre-Dame à 6 heures 45 a.m., pour se rendre à l'église Notre-Dame, où le service sera célébré, et de là au Cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUINDON. — A St-Eustache, le 21 novembre 1911, à l'âge de 32 ans, est décédée Anna Gauthier, épouse de Cyrille Guindon.

Les funérailles auront lieu samedi, le 25 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa mère, pour se rendre à l'église de St-Eustache, où le service sera célébré, et de là au Cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Tableau des cours de la Bourse de Montréal, incluant les sections STOCKS, Ventes, Achats, et les noms des courtiers MM. L. C. Beaudin & Cie.